

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT
ET DE MODIFICATION DES CONDITIONS DE SERVICE
ET TARIF DE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO
À COMPTER DU 1er OCTOBRE 2014

DOSSIER : R-3879-2014 - Phase 2

RÉGISSEURS : **M. GILLES BOULIANNE, président**
 Me LOUISE ROZON
 M. PIERRE MÉTHÉ

AUDIENCE DU 29 OCTOBRE 2014

VOLUME 1

CLAUDE MORIN
Sténographe officiel

COMPARUTIONS

Me AMÉLIE CARDINAL
procureur de la Régie;

REQUÉRANTE :

Me HUGO SIGOUIN-PLASSE
procureur de Société en commandite Gaz Métro (Gaz
Métro);

INTERVENANTS :

Me GUY SARAULT
procureur de Association des consommateurs
industriels de gaz (ACIG);

Me ANDRÉ TURMEL
procureur de Fédération canadienne de l'entreprise
indépendante (FCEI);

Me GENEVIÈVE PAQUET
procureur du Groupe de recherche appliquée en
macroécologie (GRAME);

Me FRANKLIN S. GERTLER
procureur de Regroupement des organismes
environnementaux en énergie (ROÉÉ);

Me DOMINIQUE NEUMAN
procureur de Stratégies énergétiques et Association
québécoise de lutte contre la pollution
atmosphérique (SÉ-AQLPA);

Me PIERRE D. GRENIER
procureur de TransCanada Energy Ltd (TCE);

Me HÉLÈNE SICARD
procureur de Union des consommateurs (UC).

TABLE DES MATIERES

	PAGE
LISTE DES PIÈCES	4
PRÉLIMINAIRES	5
PREUVE GM - PGEÉ	8
ÉMILIE MOORHOUSE	10
VINCENT POULIOT	10
PHILIPPE RIVARD	10
MICHEL KAYAL	10
INTERROGÉS PAR Me HUGO SIGOUIN-PLASSE	11
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GENEVIÈVE PAQUET	37
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	48
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me HÉLÈNE SICARD	55
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER	75
INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL	103

LISTE DES PIÈCES

	<u>PAGE</u>	
B-0252 :	(GM-9, Doc.6) Notes d'allocution de Vincent Pouliot - Panel 1 - 29 octobre 2014	14
B-0253 :	(GM-9, Doc.7) Extraits de documents déposés dans le cadre de la cause tarifaire 2013, portant le numéro R-3809-2012	14
B-0254 :	(GM-1, Doc.2) Curriculum vitae des témoins à l'emploi de Gaz Métro	73
B-0255 :	(GM-11, Doc.9) Réponses aux questions 15 à 18 de Gaz Métro à la demande de renseignements numéro 6 de la Régie de l'énergie relative à la demande d'approbation du Plan d'approvisionnement et de modification des conditions de service et tarif de Société en commandite Gaz Métro à compter du 1er octobre 2014	73
A-0052 :	Figure 5 extraite de 2000 ASHRAE Handbook-HVAC Systems & Equipments (SI), p.27.4	106

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce vingt-neuvième
2 (29e) jour du mois d'octobre :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du vingt-neuf (29)
8 octobre deux mille quatorze (2014), dossier R-3879-
9 2014 - Phase 2. Demande d'approbation du Plan
10 d'approvisionnement et de modification des
11 Conditions de service et Tarif de Société en
12 commandite Gaz Métro à compter du premier (1er)
13 octobre deux mille quatorze (2014).

14 Les régisseurs désignés dans ce dossier sont
15 monsieur Gilles Boulianne, président de la
16 formation, maître Louise Rozon et monsieur Pierre
17 Méthé.

18 Le procureur de la Régie est maître Amélie
19 Cardinal.

20 La requérante est Société en commandite Gaz Métro,
21 représentée par maître Hugo Sigouin-Plasse.

22 Les intervenants sont :

23 Association des consommateurs industriels de gaz,
24 représentée par maître Guy Sarault;

25 Fédération canadienne de l'entreprise indépendante,

1 représentée par maître André Turmel;
2 Groupe de recherche appliquée en macroécologie,
3 représenté par maître Geneviève Paquet;
4 Regroupement des organismes environnementaux en
5 énergie, représenté par maître Franklin S. Gertler;
6 Stratégies énergétiques et Association québécoise
7 de lutte contre la pollution atmosphérique,
8 représentées par maître Dominique Neuman;
9 TransCanada Energy Limited, représentée par maître
10 Pierre D. Grenier;
11 Union des consommateurs, représentée par maître
12 Hélène Sicard.

13 Y a-t-il d'autres personnes dans la salle
14 qui désirent présenter une demande ou faire des
15 représentations au sujet de ce dossier? Je
16 demanderais, par ailleurs, aux parties de bien
17 vouloir s'identifier à chacune de leurs
18 interventions pour les fins de l'enregistrement.
19 Aussi, auriez-vous l'obligeance de vous assurer que
20 votre cellulaire est fermé durant la tenue de
21 l'audience. Merci.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Merci, Madame la Greffière. Juste vous rappeler que
24 l'équipe de la Régie également est formée de maître
25 Amélie Cardinal, qui est le procureur; madame

1 Sylvie Durand et monsieur Pierre Hosatte pour ce
2 matin dans le dossier de programme d'efficacité
3 énergétique. En fait, vous avez reçu le calendrier
4 lundi matin. C'est ça. Donc, comme vous avez pu le
5 constater, le panel numéro 1 va traiter
6 d'efficacité énergétique. Donc, je comprends que
7 nos témoins sont là.

8 J'aimerais aussi ou également informer les
9 participants à cette audience-là qu'il va y avoir
10 certaines modifications quant au calendrier de
11 l'audience. En fait, ce matin, on va procéder avec
12 le panel numéro 1 qui est, encore une fois,
13 efficacité énergétique et on va ajourner. La Régie
14 va ajourner en après-midi pour procéder demain
15 matin avec la suite du calendrier, c'est-à-dire la
16 preuve de Gaz Métropolitain sur les panels 1, 2 et
17 3, et le panel 5 en fin de journée. Et on
18 réajustera le calendrier à la fin au besoin, voir
19 s'il faut déborder la semaine prochaine ou pas.

20 Parmi les premières remarques que j'ai vues
21 dans les réponses qui nous ont été transmises
22 vendredi matin, je crois que c'est la DDR numéro 6,
23 une demande de confidentialité de Gaz Métro, un
24 affidavit signé de maître Morel, concernant
25 certaines pièces reliées aux réponses, là.

1 Rapidement, j'ai la cote Gaz Métro sous les yeux,
2 c'est Gaz Métro-11, Document 8. Il y a les annexes
3 1 et 2. C'est deux pages avec du caviardé.

4 Donc, la Régie aimerait voir ou connaître
5 les intervenants, en fait, on se demande s'il y a
6 des intervenants qui contestent ces demandes de
7 confidentialité pour ces deux documents-là. Et puis
8 on a constaté également dans l'affidavit que Gaz
9 Métro ne précisait pas la durée pour laquelle elle
10 demande la confidentialité. Ça fait que maître
11 Sigouin, en cours de route, vous pourriez peut-être
12 m'informer à cet égard.

13 Donc, la Régie serait prête à procéder.
14 Est-ce qu'il y a des remarques préliminaires de la
15 part des procureurs des parties? Je vois que non.
16 Allez-y, Maître Sigouin-Plasse.

17
18 PREUVE GM - PGEÉ

19
20 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

21 Bonjour, Monsieur le Président, Madame la
22 Régisseuse, Monsieur le Régisseur, le personnel
23 technique de la Régie, maître Cardinal. Alors, il
24 me fait plaisir d'amorcer cette portion de la cause
25 tarifaire avec l'administration de la preuve

1 relative au Plan global en efficacité énergétique
2 de Gaz Métro. Bon. Pour ce qui est en fait des
3 procédures d'usage au niveau de l'assermentation
4 des témoins, vous avez vu, Monsieur le Président,
5 certainement passer une lettre de ma part au cours
6 des derniers jours concernant la qualification de
7 monsieur Kayal qui est présent ici pour répondre
8 aux questions qui pourraient être posées concernant
9 le rapport qui se retrouve à la pièce Gaz Métro-9,
10 Document 3, qui est le rapport d'évaluation sur les
11 coûts évités, la mise à jour.

12 (9 h 06)

13 Alors, j'ai eu des discussions avec ma
14 consoeur, maître Sicard, qui avait annoncé dans sa
15 planification de l'audience vouloir poser des
16 questions sur cette qualification d'expert-là. On a
17 coupé court au débat et nous avons, nous demandons
18 à la Régie de tout simplement reconnaître monsieur
19 Kayal comme étant un consultant pour les fins de la
20 rédaction de son rapport, ou expert... pas expert,
21 pardon, analyste externe senior.

22 Sans plus tarder donc, je comprend que ça
23 évacue les moyens préliminaires qui avaient été
24 annoncés à ce sujet-là. Je demanderais donc à
25 madame la greffière de procéder à l'assermentation

1 des témoins.

2

3 L'an deux mille quatorze (2014), ce vingt-neuvième
4 (29e) jour du mois d'octobre, ONT COMPARU :

5

6 ÉMILIE MOORHOUSE, conseillère senior en efficacité
7 énergétique, ayant une place d'affaires au 1717,
8 rue du Havre, Montréal (Québec);

9

10 VINCENT POULIOT, chef de service Marché du carbone
11 et efficacité énergétique, Gaz Métro, ayant une
12 place d'affaires au 1717, rue du Havre, Montréal
13 (Québec);

14

15 PHILIPPE RIVARD, conseiller principal efficacité
16 énergétique, Gaz Métro, ayant une place d'affaires
17 au 1717, rue du Havre, Montréal (Québec);

18

19 MICHEL KAYAL, consultant, ayant une place
20 d'affaires au 5069, rue Laurin, Pierrefonds
21 (Québec);

22

23 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
24 solennelle, déposent et disent :

25

1 INTERROGÉS PAR Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

2 Q. [1] Alors, pour les fins de l'administration ou
3 enfin le dépôt officiel de la preuve ce matin, nous
4 avons quelques pièces qui seront examinées et
5 discutées par le panel. Il s'agit, bon, dans un
6 premier temps, je signale, les curriculum vitae de
7 chacun des témoins. Pour monsieur Pouliot, il
8 s'agit de la pièce B-248 (Gaz Métro-1, Document 2)
9 à la page 11; même pièce pour monsieur Rivard à la
10 page 13; madame Moorhouse à la page 9; pour ce qui
11 est de monsieur Kayal, vous retrouverez son
12 curriculum vitae à la pièce B-229 (Gaz Métro-9,
13 Document 5).

14 Ensuite, vous avez les pièces suivantes. En
15 fait, je vais procéder en deux temps, Monsieur le
16 Président. Donc, d'abord pour les pièces qui
17 concernent les témoins qui proviennent de Gaz
18 Métro. Il s'agit des pièces B-134 (Gaz Métro-9,
19 Document 1 et 2); la pièce B-253 que nous allons
20 verser officiellement en preuve ce matin, qui est
21 la nouvelle pièce Gaz Métro-9, Document 6 qui
22 concerne les notes d'allocution de monsieur Vincent
23 Pouliot ce matin.

24 Nous allons procéder de la même façon que
25 nous avons procédé, Monsieur le Président, lors de

1 la Phase 1. Il s'agit essentiellement de notes
2 d'allocution pour monsieur Pouliot. Et vous avez
3 une nouvelle pièce B-254 (Gaz Métro-9, Document 7).
4 Ce sont des documents auxquels fera référence
5 monsieur Pouliot dans le cadre de son allocution.

6 B-127 (Gaz Métro-11, Document 1), donc les
7 réponses à la demande de renseignements numéro 4 de
8 la Régie, les questions/réponses 33 à 41; B-129
9 (Gaz Métro-11, Document 3), demande de
10 renseignements numéro 3 de la FCEI, la
11 question/réponse 9; la pièce B-130 (Gaz Métro-11,
12 Document 4), demande de renseignements du GRAME,
13 les questions/réponses 2.1 à 3.2.1; la pièce B-131
14 (Gaz Métro-11, Document 5), demande de
15 renseignements du ROÉÉ, questions/réponses 1 et 2;
16 la pièce B-132 (Gaz Métro-11, Document 6), demande
17 de renseignements numéro 2 de SÉ-AQLPA,
18 questions/réponses 12 à 22; et finalement, la pièce
19 B-133 (Gaz Métro-11, Document 7), demande de
20 renseignements d'UC, questions/réponses 15 à 19.

21 Alors, pour les témoins provenant de Gaz
22 Métro, je pose donc les question suivantes.
23 D'abord, est-ce que vous avez des modifications à
24 apporter... En fait, premièrement, est-ce que vous
25 avez fait ou donc rédigé vous-même ou sous votre

1 supervision, procédé à la rédaction de ces pièces,
2 Madame Moorhouse?

3 Mme ÉMILIE MOORHOUSE :

4 R. Oui.

5 Q. **[2]** Monsieur Pouliot?

6 M. VINCENT POULIOT :

7 R. Oui.

8 Q. **[3]** Monsieur Rivard?

9 M. PHILIPPE RIVARD :

10 R. Oui.

11 Q. **[4]** Est-ce que vous avez des modifications à
12 apporter à ces différentes pièces, Madame
13 Moorhouse?

14 Mme ÉMILIE MOORHOUSE :

15 R. Non.

16 M. VINCENT POULIOT :

17 R. Non.

18 Q. **[5]** Monsieur Rivard?

19 M. PHILIPPE RIVARD :

20 R. Non.

21 Q. **[6]** Je vous remercie. Donc, les témoins versent
22 officiellement ces pièces au dossier. Ils pourront
23 répondre aux différentes questions qui pourront
24 leur être posées par les intervenants ainsi que le
25 procureur de la Régie et évidemment la formation.

1 B-0252 : (GM-9, Doc.6) Notes d'allocution de
2 Vincent Pouliot - Panel 1 - 29 octobre
3 2014

4
5 B-0253 : (GM-9, Doc.7) Extraits de documents
6 déposés dans le cadre de la cause
7 tarifaire 2013, portant le numéro
8 R-3809-2012

9
10 Monsieur Kayal, en ce qui vous concerne, la pièce
11 B-55 (Gaz Métro-9, Document 3), il s'agit du
12 rapport relatif à l'évaluation ou la mise à jour
13 des coûts évités. Vous avez également quelques
14 réponses à des demandes de renseignements, la pièce
15 B-127 (Gaz Métro-11, Document 1), la demande de
16 renseignements numéro 4 de la Régie,
17 question/réponse 33.3.

18 La pièce B-132, (Gaz Métro 11, Document 6),
19 la demande de renseignements numéro 2 de SÉ/AQLPA à
20 la question/réponse 22a. Ensuite, la pièce B-133,
21 (Gaz Métro 11, Document 7), la demande de
22 renseignements d'UCC, question/réponse 18.1, 18.2
23 et 19.1. Alors est-ce qu'il s'agit, Monsieur Kayal,
24 de documents ou de réponses que vous avez vous-même
25 rédigé ou dont vous avez supervisé la rédaction?

1 (9 h 11)

2 M. MICHEL KAYAL :

3 R. Oui.

4 Q. **[7]** Est-ce que vous avez des modifications à
5 apporter à ces documents ou réponses?

6 R. Non.

7 Q. **[8]** Alors donc le témoin verse officiellement ces
8 pièces au dossier et je comprends que vous allez
9 être disponible pour répondre, le cas échéant, aux
10 questions qui pourraient vous être posées à cet
11 égard.

12 R. Oui.

13 Q. **[9]** Je vous remercie. Alors tel qu'annoncé,
14 Monsieur le Président, une courte allocution de
15 monsieur Pouliot et ensuite de ça, les témoins
16 pourront répondre aux questions. Merci.

17 M. VINCENT POULIOT :

18 R. Bonjour, Monsieur le Président, Monsieur, Madame
19 les Régisseurs. Donc vous avez tous pu prendre
20 connaissance évidemment de la preuve du PGEÉ de Gaz
21 Métro pour deux mille quatorze - deux mille quinze
22 (2014-2015) sur l'horizon deux mille dix-sept
23 (2017). Donc évidemment, j'irai pas dans tous les
24 détails, mais essentiellement les programmes
25 d'efficacité énergétiques mis de l'avant par Gaz

1 Métro permettront à ses clients de réaliser des
2 économies de plus de trente-neuf millions de mètres
3 cubes (39 Mm(3)) de gaz naturel durant l'année deux
4 mille quatorze-deux mille quinze (2014-2015), ce
5 qui représente une réduction effective de soixante
6 quinze mille tonnes (75 000 t) de gaz... tonnes de
7 GES, de gaz à effet de serre.

8 Donc les économies prévues pour deux mille
9 quatorze-deux mille quinze (2014-2015) représentent
10 un nouveau sommet historique, Monsieur le
11 Président, résultant de la performance des
12 programmes et de la participation qui est
13 anticipée, plus particulièrement au niveau des
14 marchés CII et de la grande entreprise. Il est
15 cependant prématuré de conclure que ce niveau
16 d'économie pourra être maintenu à moyen terme, tel
17 qu'en font état les prévisions des années 2 et 3 de
18 notre plan.

19 Les aides financières qui seront versées
20 aux clients participants représentent quatre-vingt-
21 quatre pour cent (84 %) des budgets qui sont
22 demandés cette année, permettant ainsi de favoriser
23 les retombées économiques et environnementales des
24 programmes d'efficacité énergétique, tout en
25 limitant autant que possible l'impact tarifaire

1 pour la clientèle.

2 Fait important, le présent dossier présente
3 une proposition pour la mise en place d'un seuil de
4 bonification qui sera variable annuellement et qui
5 soit en lien avec les prévisions du PGEÉ, tel que
6 demandé par la Régie dans sa décision D-2014-077.

7 Par conséquent, Gaz Métro demande à la
8 Régie : d'approuver les budgets du PGEÉ deux mille
9 quatorze - deux mille quinze (2014-2015) et la
10 proposition de bonification liée à l'efficacité
11 énergétique à partir de l'année deux mille quatorze
12 - deux mille quinze (2014-2015); prendre acte des
13 différentes modifications apportées aux modalités
14 et aux programmes d'aide financière des programmes
15 existants du PGEÉ; et plus spécifiquement, de
16 prendre acte des nouvelles modalités du programme
17 PE234 visant le préchauffage solaire et également
18 de lever la suspension de ce programme.

19 Avant de répondre aux questions de la Régie
20 et des intervenants le cas échéant, permettez-moi,
21 Monsieur le Président, de revenir sur certains des
22 éléments qui ont été soulevés par les intervenants
23 dans le cadre du présent dossier.

24 Je vais d'abord débiter par le ROEE. J'ai
25 quatre points essentiellement sur la preuve du

1 ROEÉ, sur lesquels nous aimerions revenir. Le
2 premier point vise essentiellement l'estimation du
3 potentiel technico-économique que fait le ROEÉ.
4 Dans le cadre du dossier tarifaire deux mille
5 treize (2013), Monsieur le Président, Gaz Métro a
6 déposé une étude complète visant à déterminer le
7 potentiel technico-économique ou ce qu'on appelle
8 en abrégiation le PTÉ, d'économie d'énergie et de
9 gaz naturel au Québec pour la période de cinq ans,
10 de deux mille treize (2013) à deux mille dix-sept
11 (2017).

12 Cette étude du PTÉ, elle établissait à sept
13 cent deux virgule deux millions (702,2 Mm(3)) pour
14 ces cinq années. Également, la section 3.2.3 de
15 l'étude sur les coûts évités présentait que les
16 coûts évités ayant servi à établir ce potentiel
17 étaient de vingt-six virgule soixante-neuf sous par
18 mètre cube (26,69 ¢/m(3)) pour les volumes de base
19 et de trente virgule trente et un cent par mètre
20 cube (30,31 ¢/m(3)) pour les volumes de chauffage.

21 Je vous réfère aux deux documents ou aux
22 annexes ou au document supplémentaire que maître
23 Sigouin-Plasse vous a produit ce matin. Vous allez
24 pouvoir retrouver le potentiel technico-économique
25 au document Gaz Métro 13, Document 1, à la page 23.

1 Donc la dernière page du premier document au
2 tableau 6, dans la première colonne, vous allez
3 pouvoir retrouver que le potentiel déterminé à ce
4 moment-là était de sept cent deux virgule deux
5 (702,2).

6 Également au second document, la section
7 3.2.3 de l'extrait du potentiel technico-économique
8 produit à ce moment-là présentait également les
9 coûts évités utilisés pour ces deux pièces.

10 Q. **[10]** Excusez-moi de vous interrompre, Monsieur
11 Pouliot, je me permets de le faire parce que vous
12 dites à ce second document, Monsieur le Président -
13 juste pour vous guider - c'est un document, là, qui
14 a été versé en liasse, donc dans la pièce... dans
15 la pièce B-254 où vous avez deux pièces
16 essentiellement qui sont issues du dossier
17 tarifaire deux mille treize (2013). Donc c'est pour
18 ça que monsieur Pouliot fait référence au deuxième
19 document. Je vous remercie.

20 R. Merci pour cette précision. Dans le cadre de sa
21 preuve, le ROÉÉ fait référence à son mémoire déposé
22 dans le cadre du dossier R-3900-2014, intitulé
23 « Avis sur les approvisionnements en fourniture de
24 transport de gaz naturel nécessaire pour répondre
25 aux besoins en gaz naturel des consommateurs

1 québécois à moyen et long termes ». Dans ce
2 mémoire, le ROEE établit que le PTÉ de Gaz Métro en
3 fait devait être plutôt de huit cent millions de
4 mètres cubes (800 Mm(3)) de gaz naturel.
5 Essentiellement basé sur l'augmentation récente des
6 coûts évités de chauffage de trente-quatre virgule
7 cinq pour cent (34,5 %), tel que précisé à la page
8 24 du document Gaz Métro 9, Document 1.

9 Quoiqu'il soit exact que les coûts évités
10 aient augmenté de cette ampleur entre deux mille
11 quatorze (2014) et deux mille quinze (2015), ce
12 n'est pas le cas entre deux mille treize (2013) et
13 deux mille quinze (2015), deux mille treize (2013)
14 étant l'année de référence où les coûts évités
15 ayant servi à établir le PTÉ ont été déterminés.
16 Dans les faits, les coûts évités de chauffage n'ont
17 augmenté que de douze virgule cinq pour cent
18 (12,5 %) et non pas de trente-quatre virgule cinq
19 pour cent (34,5 %). Alors que les coûts évités de
20 base ont plutôt subi, Monsieur le Président, une
21 réduction de sept virgule huit pour cent (7,8 %).
22 Par conséquent, basé sur des hypothèses...

23 (9 h 18)

24 Me FRANKLIN S. GERTLER :

25 Excusez-moi, j'ai une objection à faire, Monsieur

1 le Président. C'est très bon, je suis content qu'on
2 réponde à notre preuve, mais le témoin est en train
3 de lire un document. Moi, je ne suis pas
4 sténographe, dans quelques minutes, je vais être
5 obligé de le contre-interroger, je suis dans
6 l'impossibilité de prendre en note tous ces
7 chiffres et références, là. Alors, soit il
8 témoigne, une présentation, mais les règles de la
9 preuve, s'il est en train de lire, bien, il doit
10 nous remettre le document. Parce que, moi, je... Ou
11 bien je vous demande d'attendre puis me permettre
12 de contre-interroger le témoin demain, lorsque
13 j'aurai en main le...

14 LE PRÉSIDENT :

15 C'est le document.

16 Me FRANKLIN S. GERTLER :

17 O.K., mais ça...

18 LE PRÉSIDENT :

19 Il y a des chiffres dedans, oui.

20 Me FRANKLIN S. GERTLER :

21 Oui, oui, mais c'est ça, bien, c'est le document
22 mais il n'est pas censé lire des documents, il est
23 censé témoigner, là, en tout cas. Je vous remercie,
24 mais est-ce que ça a été... ça aurait été aussi...
25 Parce qu'il n'y a personne dans la salle qui l'a en

1 main, alors un petit problème d'administration de
2 la preuve par rapport à qu'est-ce qui s'en venait
3 ce matin. Parce que nous... vous le déposez, vous
4 l'annoncez, mais, moi... premièrement, pendant que
5 ça se faisait, on était en route, là, là, c'est...
6 c'est...

7 LE PRÉSIDENT :

8 Merci, Maître Gertler. Maître Sigouin-Plasse?

9 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

10 Alors, écoutez, je... ce document-là, cet outil-là,
11 monsieur Pouliot aurait pu tout simplement
12 témoigner ce matin. Puis, honnêtement, je... Puis
13 je me rappelle d'une représentation similaire qui a
14 été faite en phase 1, je pense que monsieur
15 Gertler... maître Gertler n'était pas là à ce
16 moment-là, mais c'est exactement la même approche
17 qu'on prend. C'est un outil qui est utile à tout le
18 monde. C'est que ça permet, avant de recevoir les
19 notes sténographiques, de pouvoir prendre
20 connaissance du témoignage de monsieur Pouliot et
21 de permettre à maître Gertler et tout autre
22 procureur dans la salle, de bien préparer le
23 contre-interrogatoire qui aura lieu dans quelques
24 minutes. Alors, je ne vois pas, en termes de
25 recevabilité, quel type d'objection qu'on pourrait

1 formuler à cet égard-là.

2 On peut tous mettre de côté la... les notes
3 de... Si maître Gertler veut qu'on mette de côté
4 les notes d'allocution de monsieur Pouliot, je suis
5 convaincu qu'il peut en témoigner immédiatement.

6 Puis je ne pense pas que ça va servir à
7 l'administration de la preuve, à la saine
8 administration de la preuve.

9 Me FRANKLIN S. GERTLER :

10 Monsieur le Président, je vois bien... que vous
11 n'êtes peut-être pas ouvert à ça. Mais si on
12 prépare quelque chose aussi détaillé...

13 LE PRÉSIDENT :

14 Pas ouvert à quoi?

15 Me FRANKLIN S. GERTLER :

16 Bien, peut-être... peut-être pas... je ne sais pas
17 si vous allez accepter qu'est-ce que je vais dire.
18 Mais si on prépare... je ne sais pas si ça a été
19 fait dans la première phase; moi, j'en fais
20 l'objection maintenant. Je n'ai pas de problème, il
21 peut faire ça, mais les preuves écrites doivent
22 être déposées de manière qu'on puisse les étudier.
23 On ne peut pas contre-interroger sur un document
24 aussi détaillé puis essayer d'écouter en même temps
25 pour voir s'il dit quelque chose de différent. S'il

1 veut témoigner, il doit... c'est ça, là, on doit...
2 on est censé avoir pris connaissance de la preuve
3 puis là, il témoigne sur les points saillants, il
4 fait un petit PowerPoint peut-être, mais là, comme
5 ça, moi, je vais être dans l'incapacité de
6 représenter adéquatement mes clients sur ce point,
7 qui est névralgique pour notre preuve.

8 Alors, je ne sais pas s'il y a une manière
9 d'arranger la preuve, il peut revenir demain, peut-
10 être en fin d'après-midi, mais moi, je serais
11 incapable de contre-interroger, c'est une... c'est
12 huit (8) pages d'une nouvelle preuve qui est
13 déposée ce matin puis qui est lue à vitesse de...
14 d'avion, là.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Maître Sigouin-Plasse?

17 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

18 Bon. Peut-être une première chose, je vais demander
19 au témoin de procéder plus tranquillement, plus
20 lentement, pour permettre aux gens de bien suivre
21 dans la note... l'allocution. Ceci dit, je trouve
22 ça étrange. Écoutez, encore une fois, là, c'est
23 simplement un processus pour permettre à tous et
24 chacun de bien comprendre les éléments, les
25 arguments que monsieur Pouliot et les gens du PGEÉ

1 amènent par rapport... en réplique à la preuve des
2 intervenants.

3 Je ne vois pas comment je surprends maître
4 Gertler ce matin avec ces éléments-là puisque ça
5 répond à sa preuve. La preuve de maître Gertler
6 importe d'ailleurs des éléments d'autres dossiers;
7 nous, on s'est dit, écoutez, on va faire les choses
8 convenablement, on a déposé en preuve des documents
9 en liasse qui proviennent d'un autre dossier pour
10 mettre les choses en perspective. Lorsque maître
11 Gertler nous fait la leçon ce matin sur les règles
12 d'administration de la preuve, j'ai certaines
13 réserves.

14 Alors, écoutez, moi, je... je vous soumets
15 bien franchement que ce n'est pas la première fois
16 qu'on entend un témoin lire... puis c'est comme ça
17 pour tous les intervenants, un discours devant la
18 Régie pour bien faire comprendre ces éléments de...
19 sur lesquels ils veulent porter l'attention de la
20 Régie. Alors, je vous laisse le soin de trancher
21 cette objection, Monsieur le Président.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Écoutez, Maître Gertler, la Régie n'a pas de
24 difficulté à continuer à fonctionner de cette
25 façon-là, il n'y a rien de nouveau là-dedans. Qu'un

1 témoin - surtout un témoin des représentants de Gaz
2 Métro ou, la semaine passée, j'avais le
3 Transporteur devant moi, où est-ce que les premiers
4 témoins ont regardé les preuves déposées, vous les
5 avez tous déposées, là, les intervenants - et
6 réagit à certains commentaires. Je trouve ça tout à
7 fait correct et même, s'il y a de quoi, ça m'aide
8 énormément. Donc, je comprends, là... je ne l'avais
9 pas vu, le document, je comprends que, pour vous,
10 sur huit pages il y a six pages qui vous
11 concernent, probablement c'est vous qui m'avez
12 fourni le plus de commentaires qui portent,
13 justement, à être commentés. Ça va être la même
14 chose pour, je vois, le GRAME et la FCEI, où est-ce
15 qu'on va avoir des commentaires, UC également,
16 maître Sicard, et je ne vois pas de problème du
17 tout à continuer à fonctionner de même. Qu'ils
18 réagissent à vos mémoires, je trouve ça, moi,
19 extraordinaire, en tout cas pour la Régie.

20 (9 h 24)

21 Me FRANKLIN S. GERTLER :

22 Monsieur le Président, avec respect, ce n'est pas
23 ça l'objection. La réaction est parfaite. C'est la
24 lecture de documents préparés soigneusement avec
25 beaucoup de détails qui sont déposés à la dernière

1 minute, qui sont lus en preuve.

2 Et nous nous mettons dans une situation où
3 on doit répondre et contre-interroger adéquatement
4 sans être capable de consulter nos clients,
5 consulter nos analystes et poser les bonnes
6 questions. C'est ça l'objection. C'est une question
7 non pas de qu'est-ce qui peut être administré, mais
8 comment c'est administré.

9 Et j'insiste là-dessus, mais en tout cas,
10 vous allez procéder.

11 LE PRÉSIDENT :

12 On va procéder de cette façon-là puis peut-être que
13 je pourrais faire pour vous, comme vous avez sept
14 pages, six pages sur huit pages de commentaires qui
15 s'adressent au ROÉÉ, lors du contre-interrogatoire
16 vous donner un peu de temps pour vous préparer. Je
17 comprends que c'est...

18 Me FRANKLIN S. GERTLER :

19 Oui, c'est ça, on pourrait peut-être me donner le
20 pied du rôle à ce moment-là, si vous voulez.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Si vous voulez, c'est ce que je m'apprêtais à vous
23 suggérer.

24 Me FRANKLIN S. GERTLER :

25 Merci.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Merci, Maître Gertler.

3 Q. **[11]** Monsieur. Juste une petite seconde. O.K.

4 Monsieur Pouliot, on était rendu à la page 3.

5 R. Page 3.

6 Q. **[12]** Je vous invite à poursuivre.

7 R. Il n'y a pas de problème. Ce que je concluais sur
8 ce point-là, Monsieur le Président, c'était
9 essentiellement de dire que, sur des hypothèses qui
10 sont erronées, les conclusions du ROÉÉ sur
11 l'établissement d'un PTÉ à huit cent millions de
12 mètres cubes (800 Mm(3)) de gaz naturel ne
13 devraient certainement pas être retenues par la
14 Régie.

15 Le deuxième point visait essentiellement la
16 détermination des objectifs du PGEÉ basée sur le
17 PTÉ. Le ROÉÉ émet trois recommandations,
18 essentiellement, visant à établir une prévision
19 annuelle du PGEÉ à quatre-vingts millions de mètres
20 cubes (80 Mm(3)) de gaz naturel, basée sur la
21 réalisation annuelle de cinquante pour cent (50 %)
22 du potentiel technico-économique, tel qu'il le
23 détermine.

24 Le potentiel d'économies de gaz naturel au
25 Québec de sept cent deux virgule deux millions de

1 mètres cubes (702,2 Mm(3)) pour les cinq années, de
2 deux mille treize (2013) à deux mille dix-sept
3 (2017), ne devrait pas, Monsieur le Président, être
4 confondu avec le PTÉ du PGEÉ Gaz Métro pour ces
5 cinq mêmes années, ce que fait le ROEE dans sa
6 preuve. Il ne devrait pas non plus servir à établir
7 le potentiel des programmes du PGEÉ.

8 Le potentiel des programmes du PGEÉ peut
9 être comparé aux données du potentiel commercial
10 maximal réalisable, ce qu'on appelle dans notre
11 jargon le PCMR, tel que détaillé par Gaz Métro dans
12 la cause tarifaire deux mille treize (2013) au
13 dossier R-3809-2012. Ce qui fait d'ailleurs partie
14 de l'extrait que maître Sigouin-Plasse vous a
15 déposé tout à l'heure.

16 Le PCMR est la part du PTÉ qui peut être
17 réalisée par le scénario rentable de programmes le
18 plus agressif possible, c'est-à-dire en assumant
19 l'entièreté, au moins plus que quatre-vingt-dix
20 pour cent (90 %), des coûts totaux ou incrémentaux
21 des mesures.

22 Ce potentiel tient compte des barrières de
23 l'option de marché, des coûts de livraison des
24 programmes et de la capacité des programmes et des
25 gestionnaires d'assumer la croissance des activités

1 des programmes au fil du temps.

2 Dans le cadre de ce même dossier approuvé
3 par la Régie, Gaz Métro précisait :

4 À partir du PTÉ estimé sur cinq ans à
5 702,2 Mm(3), il a été possible
6 d'estimer un PCMR accessible
7 annuellement à Gaz Métro de
8 50,5 Mm(3). A titre d'illustration,
9 les résultats des programmes de Gaz
10 Métro en 2010-2011 de 36,8 Mm(3)
11 représentent ainsi 73 % du PCMR
12 accessible annuel estimé de
13 50,5 Mm(3).

14 Donc, vous avez cet extrait-là à la page 22 des
15 documents que nous avons déposés ce matin.

16 Avec une prévision d'économies en deux
17 mille quatorze-deux mille quinze (2014-2015) à
18 trente-neuf millions de mètres cubes (39 Mm(3)),
19 Gaz Métro couvre près de quatre-vingts pour cent
20 (80 %) de ce PCMR, et ce, avec des budgets d'aides
21 financières qui sont très loin, Monsieur le
22 Président, de couvrir plus de quatre-vingt-dix pour
23 cent (90 %) des surcoûts, permettant ainsi de
24 limiter l'impact tarifaire.

25 Gaz Métro soumet respectueusement que ses

1 prévisions du PGEÉ sont annuellement ambitieuses,
2 tel que le reconnaît d'ailleurs le S.É./AQLPA dans
3 sa preuve, et également en fonction des potentiels
4 qui sont réellement accessibles.

5 Gaz Métro invite donc la Régie à ne pas
6 donner suite à ces trois recommandations du ROEE.

7 Mon troisième point vise la performance du
8 PGEÉ de Gaz Métro. Le ROEE tente d'établir des
9 parallèles entre les coûts par mètre cube du PGEÉ
10 de Gaz Métro avec ceux d'Union Gas et d'Enbridge Gas
11 afin de comparer la performance des distributeurs.

12 Quoique Gaz Métro et Union Gas offrent des
13 programmes d'efficacité énergétique à leur
14 clientèle, Union Gas oeuvre dans un contexte de
15 marché qui est très différent de celui de Gaz Métro
16 qui dessert moins de deux cent mille (200 000)
17 clients, alors qu'Union Gas dessert un point quatre
18 million (1,4 M) de client, Monsieur le Président,
19 en Ontario.

20 Gaz Métro doute fortement que la
21 performance de son PGEÉ puisse être évaluée par un
22 simple ratio du coût par mètre cube économisé et
23 juge qu'une telle comparaison parmi les
24 distributeurs qui desservent les marchés et des
25 clientèles qui sont très différentes ne soit pas

1 une base suffisante pour évaluer la performance du
2 PGEÉ. Gaz Métro soumet à la Régie que son offre est
3 rentable, performante et permet d'exploiter
4 adéquatement les potentiels d'efficacité
5 énergétique qui sont accessibles.

6 Avec quatre-vingt-quatre pour cent (84 %)
7 des budgets autorisés qui sont retournés aux
8 participants sous forme d'aides financières, le
9 PGEÉ deux mille quinze (2015) poursuit sur cette
10 même tendance. Les budgets du PGEÉ sont approuvés
11 annuellement par la Régie, qui juge la performance
12 globale des programme selon différents critères,
13 dont les différents tests de rentabilité.

14 (9 h 29)

15 Mon quatrième point vise la bonification du
16 PGEÉ. Quoique Gaz Métro ne puisse être en désaccord
17 avec l'obtention d'une bonification supérieure à
18 celle qu'elle a actuellement, tel que le propose le
19 ROEÉ, une bonification... cette bonification ne
20 devrait certainement pas être en lien avec
21 l'évaluation d'un PTÉ surestimé par le ROEÉ, fixant
22 une cible de bonification à soixante millions de
23 mètres cubes (60 Mm(3)) de gaz naturel.

24 Tel qu'illustré précédemment, le niveau
25 actuel des prévisions se compare avantageusement au

1 PCMR accessible.

2 Dans ce contexte, Gaz Métro invite la Régie
3 à ne pas donner suite à ces recommandations du
4 ROÉÉ.

5 Concernant maintenant deux recommandations,
6 une du GRAME et une autre de la FCEI, que j'ai
7 regroupées dans ce même élément puisqu'il touchait,
8 ces deux recommandations-là visaient la
9 bonification du PGEÉ.

10 Le GRAME, de son côté, propose d'établir
11 une formule de bonification fixant un seuil à
12 trente-quatre millions de mètres cubes (34 Mm(3))
13 permettant d'obtenir une bonification de deux cent
14 cinquante mille dollars (250 000 \$) et une
15 bonification additionnelle de douze virgule cinq
16 sous (12,5¢) le mètre cube, jusqu'à un total de
17 quarante millions de mètres cubes (40 Mm(3)),
18 niveau permettant d'atteindre un montant total d'un
19 million de dollars (1 M\$) de bonification.

20 Le GRAME a conclu que la bonification
21 incitative globale est équivalente à deux virgule
22 cinq sous (2,5¢) le mètre cube économisé.

23 De son côté, la FCEI propose une formule de
24 bonification avec un seuil minimal fixe à trente-
25 deux millions de mètres cubes (32 Mm(3)) pour

1 l'obtention des premiers deux cent cinquante mille
2 dollars (250 000 \$) de bonification, ainsi qu'une
3 bonification additionnelle de dix sous (10¢) le
4 mètre cube économisé jusqu'à un maximum de trente-
5 neuf virgule cinq millions de mètres cubes
6 (39,5 Mm(3)).

7 Le GRAME et la FCEI proposent donc un
8 système de bonification fixe lié au nombre de
9 mètres cubes économisés annuellement, comme c'est
10 le cas actuellement.

11 Gaz Métro est d'avis que ces propositions
12 ne répondent pas à la demande de la Régie visant
13 que le seuil de bonification soit variable
14 annuellement et en lien avec les prévisions du
15 PGEÉ.

16 La formule de bonification proposée par Gaz
17 Métro répond à la demande de la Régie en étant
18 variable annuellement et en lien avec les
19 prévisions. Elle intègre d'ailleurs également une
20 marge de manoeuvre lui permettant de présenter des
21 objectifs ambitieux d'économies d'énergie.

22 Par conséquent, Gaz Métro invite la Régie à
23 ne pas donner suite aux recommandations du GRAME et
24 de la FCEI et d'accepter, évidemment, la
25 proposition de Gaz Métro.

1 Je termine avec l'Union des consommateurs.
2 Simple commentaire concernant la méthode
3 d'évaluation des coûts évités.

4 UC recommande à la Régie de réévaluer si la
5 méthode des coûts marginaux ciblés reste pertinente
6 quatorze (14) années après sa décision initiale et
7 compte tenu des changements importants que vit
8 l'industrie gazière.

9 Je me permets de citer une réponse de
10 monsieur Michel Kayal en réponse à une demande de
11 renseignements du l'Union des consommateurs où il
12 précise que :

13 Les enjeux présentés en préambule à la
14 question, n'ont pas d'effet sur le
15 concept de la méthode d'évaluation des
16 coûts évités [qui est] retenue [qui
17 est celle des] (Coûts marginaux
18 ciblés). Ces enjeux sont plutôt reliés
19 à l'évolution des composantes des
20 coûts évités, en particulier le coût
21 des Approvisionnements gaziers. [Donc]
22 L'évolution de ces coûts est toutefois
23 reflétée lors des mises à jour
24 périodiques.

25 Donc, considérant que la méthode d'évaluation des

1 coûts évités intégrera au fur et à mesure les
2 changements, Gaz Métro invite la Régie à ne pas
3 donner suite à cette recommandation.

4 Évidemment, Gaz Métro continuera ou
5 procédera à des mises à jour régulières de ses
6 coûts évités, tel qu'elle l'a fait par le passé,
7 afin qu'ils puissent être correctement évalués et
8 intégrés aux différents tests de rentabilité.

9 En conclusion, je tiens à souligner que Gaz
10 Métro est le seul distributeur au Québec qui, non
11 seulement sera en mesure d'atteindre les cibles de
12 la Stratégie énergétique qui avaient été fixées par
13 le gouvernement en deux mille six (2006), mais
14 qu'elle sera en mesure également de les dépasser
15 d'ici deux mille quinze (2015).

16 Avec des économies d'énergie en croissance
17 et des économies financières représentant plus de
18 cent soixante millions de dollars (160 M\$) sur la
19 durée de vie des programmes, Gaz Métro est d'avis
20 que le PGEÉ 2014-2015 lui permettra d'atteindre ses
21 objectifs, tout en minimisant l'impact sur les
22 tarifs de la clientèle.

23 Je vous remercie, Monsieur le Président, et
24 je suis maintenant prêt à répondre aux questions
25 avec mes collègues.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Q. **[13]** Merci, Monsieur Pouliot. Parmi les
3 intervenants qui ont fait savoir à la Régie qu'ils
4 avaient l'intention de contre-interroger le panel
5 sur l'efficacité énergétique, Maître Turmel pour la
6 FCEI.

7 Me ANDRÉ TURMEL :

8 Pas de questions.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Pas de questions, Maître Turmel. Maître Paquet pour
11 le GRAME.

12 Me GENEVIÈVE PAQUET :

13 Bonjour, Monsieur le Président.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Bonjour.

16 Me GENEVIÈVE PAQUET :

17 Madame et Monsieur les Régisseurs. Geneviève Paquet
18 pour le Groupe de recherche appliquée en
19 macroécologie.

20 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GENEVIÈVE PAQUET :

21 Q. **[14]** Bonjours aux membres du panel. Bon, ma
22 première question porte sur la marge de manoeuvre
23 budgétaire qui a été restreinte, là, à cent dix
24 pour cent (110 %) des budgets autorisés par la
25 Régie dans sa décision. Je n'ai pas la décision,

1 mais j'ai la référence. Je pense que vous savez à
2 quoi je fais référence, là, quand je vous dis que
3 la marge de manoeuvre pour les budgets est
4 maintenant réduite à dix pour cent (10 %), c'est
5 exact?(9 h 34)

6 M. VINCENT POULIOT :

7 R. La marge de manoeuvre est réduite à dix pour cent
8 (10 %) au global et également pour chacun des
9 marchés.

10 Me GENEVIÈVE PAQUET :

11 Q. **[15]** Et puis comment Gaz Métro fait pour évaluer en
12 cours d'année si les budgets autorisés au PGEÉ sont
13 dépasseés ou pas? Est-ce qu'il y a une... quel est
14 le fonctionnement pour s'assurer que le dix pour
15 cent (10 %) ne sera pas dépassé?

16 R. Bien évidemment c'est un suivi, je ne vous dirais
17 pas quotidien, mais à la limite mensuel, en début
18 d'année et évidemment hebdomadaire dans les
19 derniers... dernières périodes de l'année. Pour
20 s'assurer évidemment de respecter les budgets qui
21 sont autorisés pour chacun des marchés, par
22 programme pour chacun des marchés. Donc on suit
23 l'évolution tout au long de l'année.

24 Q. **[16]** Je vous demanderais de prendre le document B-
25 241, qui est la pièce Gaz Métro 9, Document 1

1 révisé, à la page 12. Il y a la figure 1 où on voit
2 les économies nettes réelles qui sont générées par
3 le PGEÉ de deux mille un (2001) à deux mille treize
4 (2013). Et pour deux mille treize (2013), comme
5 vous disiez, là, on note qu'on arrive à trente-cinq
6 millions (35 M) donc, c'est un sommet assez
7 historique. Est-ce que Gaz Métro a constaté qu'il y
8 avait un intérêt accru pour ces programmes du PGEÉ
9 de la part de sa clientèle industrielle, depuis
10 deux mille treize (2013)?

11 R. En fait, on voit que le graphique de la page 12
12 illustre que dans les années deux mille six (2006)
13 à deux mille onze (2011) à peu près on a eu un
14 certain plateau en termes de résultats annuels. On
15 a eu également une montée à partir de deux mille
16 treize (2013). C'est clair que le marché de la
17 grande entreprise, ce sont des participants assidus
18 au programme du PGEÉ, ils représentent une portion
19 quand même importante, là, des économies d'énergie.
20 Oui.

21 Q. **[17]** Et puis depuis... toujours depuis le premier
22 (1^{er}) janvier deux mille treize (2013), est-ce que
23 vous avez constaté un intérêt pour les programmes
24 du PGEÉ plus important de la part de vos clients
25 qui sont assujettis au SPEDE, par rapport à ceux

1 qui ne le sont encore?

2 R. C'est un impact qui est, très honnêtement, très
3 difficile à mesurer parce que le niveau de... en
4 fait, on a à peu près soixante (60) participants ou
5 soixante (60) entreprises au Québec qui sont
6 assujetties au système de plafonnement et d'échange
7 de gaz à effet de serre depuis le premier (1^{er})
8 janvier deux mille treize (2013). La balance le
9 sera à partir de janvier deux mille quinze (2015).
10 Donc, parmi les cinq cents (500) clients qui font
11 partie de la gamme, si on veut, des clients de
12 grandes entreprises, il y en a juste soixante (60)
13 qui sont déjà assujettis.

14 Donc, il est un peu tôt pour évaluer quels
15 sont les motifs de participation, mais c'est clair
16 que la venue du système de plafonnement et
17 d'échange, qui représente un coût additionnel sur
18 leur facture, devient - comme on l'a vu d'ailleurs
19 dans l'étude des coûts évités - devient un coût
20 évité additionnel, donc qui vient un incitatif
21 additionnel, mais... Je ne suis pas capable de vous
22 préciser quel est l'effet direct ou indirect sur la
23 participation. C'est encore prématuré de l'évaluer.

24 Q. **[18]** D'accord. Par contre, concernant la demande
25 d'autorisation pour le budget, là, qui est de dix-

1 huit point sept millions (18,7 M), êtes-vous quand
2 même en mesure d'affirmer que ce budget sera
3 suffisant compte tenu de l'assujettissement de
4 plusieurs des clients au SPEDE à compter du premier
5 (1^{er}) janvier deux mille quinze (2015)?

6 R. C'est sûr qu'aujourd'hui je ne suis pas capable de
7 vous garantir que les budgets vont être suffisants,
8 sauf que ce que je peux vous dire c'est que
9 l'évaluation que nous avons faite au printemps
10 dernier fonction de toutes les informations qui
11 étaient disponibles au moment où on a déposé notre
12 dossier à la Régie. Donc ça peut fluctuer, il peut
13 y avoir des intérêts additionnels. À ce moment-là,
14 on pourra utiliser, le cas échéant, les marges de
15 manoeuvre budgétaires et le cas échéant faire une
16 demande de budget additionnel si jamais ça venait à
17 être un problème. Mais au moment où on a fait la
18 prévision, on l'a faite en fonction des
19 informations ou de la meilleure information qui
20 était disponible à ce moment-là.

21 Q. **[19]** Merci. Maintenant concernant le seuil de
22 bonification qui est proposé par Gaz Métro, on se
23 souvient que la Régie dans sa décision D-2014-77,
24 elle indiquait qu'elle considérait que dans le
25 contexte où une bonification c'est un incitatif à

1 la performance, elle constatait qu'avoir un seuil
2 de bonification inférieur aux prévisions c'était
3 pas adéquat. Donc considérant la décision de la
4 Régie, pourquoi Gaz Métro propose une structure de
5 bonification qui retient toujours un seuil de
6 bonification dont le premier palier est inférieur
7 aux prévisions du PGEÉ?

8 R. Pouvez-vous définir premier palier, s'il vous
9 plaît?

10 (9 h 40)

11 Juste un instant. Donc, je fais référence à
12 l'objectif annuel.

13 R. Si vous faites référence... La bonification
14 actuelle était basée avec deux paliers, si c'est ça
15 à quoi vous faites référence, un premier palier qui
16 était fixé à vingt-huit millions de mètres cubes
17 (28 Mm³), ce qui donne à Gaz Métro d'avoir une
18 bonification de deux cent cinquante mille dollars
19 (250 000 \$). Et un deuxième palier à trente-deux
20 millions de mètres cubes (32 Mm³), qui donnait sept
21 cent cinquante mille dollars (750 000 \$)
22 additionnels, pour un total d'un million (1 M).

23 Donc, si vous faites référence au palier de
24 vingt-huit millions de mètres cubes (28 Mm³), je
25 vous ramènerais, si on veut, à la décision D-2014-

1 077, qui est la décision sur le dossier tarifaire
2 de l'année dernière, au paragraphe 411. Puis le
3 paragraphe 411 vient vraiment clarifier ce que
4 c'est le seuil de bonification. Puis je vais vous
5 le lire, si vous permettez. Ce que ça dit,
6 essentiellement, c'est... le paragraphe 411
7 précise :

8 La Régie constate toutefois que, dans
9 la situation actuelle, le Distributeur
10 se voit accorder une bonification pour
11 atteindre un objectif de 32 Mm3 [...]
12 alors qu'il prévoit en obtenir plus de
13 34 Mm3.

14 Donc, par la suite elle dit :

15 [Elle] considère que, dans le contexte
16 où la bonification est un incitatif à
17 la performance, avoir un seuil de
18 bonification inférieur aux prévisions
19 n'est pas adéquat.

20 Donc, dans ce contexte-là, on a défini ou
21 interprété, si on veut, la notion de seuil de
22 bonification non pas comme étant le premier niveau
23 avec vingt-huit millions de mètres cubes (28 Mm3)
24 mais comme étant la bonification totale complète à
25 trente-deux millions de mètres cubes (32 Mm3).

1 C'est pour cette raison-là que la proposition de
2 Gaz Métro, au Tableau 1 à la page 14 de la présente
3 preuve, là, Gaz Métro-9, document 1, à la page 14,
4 on présente une bonification où on va être
5 parfaitement alignés sur la prévision pour
6 s'assurer, justement, que la bonification complète
7 est obtenue avec cent pour cent (100 %) de la
8 bonification. Pour une situation où on se retrouve
9 exactement au même niveau de prévision qu'on avait
10 dans le cadre de la bonification antérieure.

11 Q. **[20]** Mais, Monsieur Pouliot, la structure que vous
12 proposez, si Gaz Métro... même si Gaz Métro
13 n'atteint pas cent pour cent (100 %) de la
14 prévision, pourrait quand même obtenir une
15 bonification, c'est exact?

16 R. Oui, comme c'était le cas auparavant. À partir de
17 vingt-huit millions (28 M), on avait une certaine
18 forme de bonification. Maintenant on le présente
19 ici avec... on a ramené tout ça en pourcentages de
20 façon à rendre ça relatif, en lien avec les
21 prévisions, donc c'est exactement la même... la
22 même logique qui s'applique que celle qui était là
23 auparavant.

24 Q. **[21]** Mais on s'entend qu'une bonification,
25 normalement, c'est offert quand on atteint le

1 résultat, là, pas selon un pourcentage d'atteinte
2 du résultat?

3 R. Oui, puis c'est justement pour ça qu'on a mis en
4 place la... on a proposé à la Régie d'avoir
5 justement cette marge de manoeuvre là, justement
6 pour qu'on puisse être incités à présenter des
7 prévisions qui sont les plus fidèles possibles, les
8 plus op... bien, pas optimistes mais les plus
9 réalistes possibles en fonction de nos pleins
10 potentiels. Donc, avec des résultats que vous avez
11 eus à la... présentés à la figure 1, à la page 12,
12 je ramène au graphique, à la figure 1, vous voyez
13 qu'on était... au moment où la bonification a été
14 présentée ou a été autorisée par la Régie, en deux
15 mille douze (2012) si ma mémoire est bonne, on
16 regardait en arrière, le niveau d'atteinte des
17 résultats du PGEÉ de Gaz Métro variait ou oscillait
18 autour de... entre trente (30) et trente-trois
19 (33), trente-quatre millions de mètres cubes
20 (34 Mm3). Donc, la base de référence que la Régie
21 avait à ce moment-là est celle-là.

22 Maintenant on s'aligne peut-être pour des
23 niveaux de résultats d'économies plus élevés mais
24 on reste avec un paquet d'incertitudes. On reste
25 avec des incertitudes liées au système de

1 plafonnement et d'échange, on reste avec des
2 incertitudes liées au système d'approvisionnement,
3 entre autres ne penser qu'aux enjeux liés avec
4 Énergie Est. Donc, on a une... beaucoup
5 d'incertitudes en avant de nous. Donc, sans cette
6 marge de manoeuvre là, Gaz Métro pourrait avoir
7 tendance à dire : « Bien, écoutez, on va jouer un
8 peu plus sécuritaire puis on va faire une prévision
9 un peu plus faible de façon à réaliser plus
10 facilement notre objectif. » Mais, l'idée, ce n'est
11 pas ça. L'idée, ce qu'on veut, c'est aller chercher
12 le plein potentiel de nos programmes et d'être
13 optimistes et d'être... de favoriser... d'avoir
14 suffisamment de budget et de participants dans nos
15 programmes pour générer le maximum d'économie.
16 Donc, c'est un peu ça qu'est l'idée. Puis dire,
17 bien, à la limite, on n'est pas des devins, on
18 n'est pas capables de prévoir avec exactitude le
19 niveau d'économie associée à chaque programme. Il
20 peut y avoir des participants qui demandent plus
21 d'aide financière parce qu'ils sont de taille
22 supérieure. Il peut y avoir des appareils qui sont
23 implantés avec des niveaux de... des capacités
24 supérieures, donc on pourrait frapper plus
25 facilement ces limites budgétaires là dont vous

1 faisiez référence tout à l'heure.

2 Donc, d'où l'importance de se donner
3 suffisamment de marge de manoeuvre pour atteindre
4 ces objectifs-là sans être contraint par les
5 limites budgétaires qui sont imposées et qui
6 amèneraient un suivi administratif additionnel.

7 (9 h 46)

8 Q. **[22]** Merci. Et, pour conclure, en page 6 de votre
9 présentation, vous indiquez que la proposition du
10 GRAME concernant la bonification du PGEÉ, ça ne
11 répondait pas à la demande de la Régie voulant que
12 le seuil de bonification soit variable annuellement
13 et lié aux prévisions du PGEÉ, pourriez-vous
14 seulement un peu commenter cette affirmation? Nous
15 indiquer pourquoi vous considérez que ça ne répond
16 pas à la demande de la Régie s'il vous plaît.

17 M. VINCENT POULIOT :

18 R. Bien écoutez, à partir du moment où on fixe un
19 seuil ou un premier palier à trente-quatre millions
20 (34 M) puis on en fixe un deuxième à quarante
21 millions de mètres cubes (40 M) m(3), bien, ce sont
22 deux paramètres qui sont fixes.

23 Si, pour toutes sortes de bonnes raisons,
24 l'économie va moins bien, les seuils de référence
25 augmentent, il y a des programmes qui

1 disparaissent, il y a des potentiels d'économies
2 d'énergie qui ne sont plus là, bien, le quarante
3 millions (40 M) va toujours demeurer comme étant
4 une cible pour permettre à Gaz Métro d'atteindre
5 cent pour cent (100 %) de son objectif.

6 Mais, en même temps, on n'aura pas le
7 potentiel ni les budgets pour l'atteindre. Donc, ça
8 ne sera pas en lien avec les prévisions.

9 Q. **[23]** Écoutez, le quarante millions (40 M), en fait,
10 je ne sais pas d'où vous sortez cette information-
11 là. Je sais que le GRAME proposait une cible de
12 trente-quatre millions (34 M), puis ensuite c'est
13 progressivement, une cible progressive. Donc, ce
14 n'est pas une cible fixe, là.

15 R. C'est l'interprétation que nous en avons fait. Si
16 jamais ce n'est pas ça, bien, on corrige notre tir.
17 Pas de problème.

18 Q. **[24]** Donc, ça va être complet pour mes questions.
19 Je vous remercie. Merci.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Merci, Maître Paquet. Maître Neuman pour Stratégies
22 Énergétiques et Association québécoise de lutte
23 contre la pollution atmosphérique.

24 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

25 Bonjour, Monsieur le Président, Madame et Monsieur

1 les Régisseurs.

2 Q. [25] Bonjour, Messieurs. Dominique Neuman pour
3 Stratégies énergétiques et l'AQLPA.

4 Je vous amènerais dans votre... Ma question
5 portera sur le PGEÉ et je vous amènerais à la page
6 relative aux fenêtres Energy Star qui est le
7 Programme PE-124 à la page 40. Donc, c'est la
8 pièce, juste un instant, Gaz Métro-9, Document 1,
9 B-0090.

10 On n'a pas trouvé la réponse à cette
11 question, mais ça se peut qu'il y ait eu une
12 demande de renseignements qui ait porté sur ce
13 point-là. Mais donc, si jamais vous avez déjà
14 fourni la réponse, je m'en excuse. Ma question
15 porte sur la comparaison des résultats des tests
16 entre les trois années considérées, donc deux mille
17 quatorze-deux mille quinze (2014-2015), deux mille
18 quinze-deux mille seize (2015-2016) et deux mille
19 seize-deux mille dix-sept (2016-2017).

20 On constate que le résultat du test de
21 neutralité tarifaire varie considérablement l'année
22 2 par rapport aux deux autres années et même chose
23 pour le TCTR. Est-ce qu'il y a une explication
24 particulière à ça? Et ma question c'est : Est-ce
25 que c'est parce que vous avez peut-être inclus le

1 coût de l'évaluation de programme?

2 M. VINCENT POULIOT :

3 R. C'est exact.

4 Q. **[26]** C'est pour ça. O.K., d'accord. Je constate que
5 donc l'évaluation de programme n'est prévue
6 qu'en... juste un instant, deux mille quinze-deux
7 mille seize (2015-2016) pour ce programme. Et nous
8 avons pris connaissance - et je remercie maître
9 Sigouin-Plasse de nous avoir envoyé, hier soir, les
10 extraits de sa récente réponse à une DDR de la
11 Régie qui portait sur les programmes du PGEÉ - et
12 je constate que donc la Régie s'est interrogée sur
13 le fait que le marché est peut-être déjà transformé
14 et donc, comme c'est un programme qui a déjà un
15 TCTR négatif, peut-être qu'il y a un taux
16 d'opportunisme qui serait particulièrement élevé
17 parce que le marché est déjà transformé.

18 Donc, il y a des questions qui vous sont
19 posées quant à l'opportunité de maintenir le
20 programme dans ces circonstances. Et vous
21 répondez : « Oui, il faudrait l'évaluer, mais
22 l'évaluation ne viendra qu'en deux mille quinze-
23 deux mille seize (2015-2016). » Donc, pendant un
24 certain délai on va continuer de livrer ce
25 programme.

1 Est-ce qu'il pourrait y avoir, est-ce qu'il
2 pourrait être opportun pour Gaz Métro de devancer
3 l'évaluation du programme dans ce contexte où on a
4 des interrogations peut-être plus intenses qu'on ne
5 les aurait pour d'autres programmes? Je parle du
6 Programme de fenêtres Energy Star

7 M. PHILIPPE RIVARD :

8 R. C'est toujours une possibilité d'envisager le
9 devancement d'une évaluation de programme, là.
10 Cependant, je pourrais peut-être vous amener, là, à
11 la pièce juste pour illustrer. Gaz Métro-9,
12 Document 1, à la page 20.

13 (9 h 52)

14 Me DOMINIQUE NEUMAN :

15 Q. **[27]** Je suis déjà à cette page.

16 M. PHILIPPE RIVARD :

17 R. Donc, on voit le calendrier d'évaluation qui est
18 prévu pour l'année deux mille quatorze-deux mille
19 quinze (2014-2015) du PGEÉ de Gaz Métro. On voit,
20 bon, on y retrouve effectivement l'évaluation
21 prévue pour le programme de fenêtres 124 en deux
22 mille quinze-deux mille seize (2015-2016). Mais
23 pour l'année deux mille quatorze-deux mille quinze
24 (2014-2015), on constate qu'il y a déjà six
25 programmes qui sont prévus à l'évaluation. Donc

1 c'est déjà un nombre considérable de programmes à
2 évaluer cette année, compte tenu des ressources
3 qu'on a. Ça demande beaucoup d'activités de notre
4 part.

5 D'un autre côté, on n'a pas de budget prévu
6 non plus cette année pour évaluer le programme de
7 fenêtres, si on devait le devancer. On n'a pas fait
8 de demande dans ce sens-là. Donc, il faudrait voir,
9 là, si la Régie voulait qu'on l'évalue, bien il
10 faudrait faire une demande de budget j'imagine, à
11 ce moment-là. Puis comme je disais, bien étant
12 donné la quantité de programmes, il faudrait peut-
13 être de notre côté aussi envisager repousser un
14 autre programme pour des raisons de ressources et
15 de capacités à pouvoir évaluer un certain nombre de
16 programmes annuellement.

17 Q. **[28]** Les données sur lesquelles le programme se
18 fonde actuellement, elles datent de quand? Je parle
19 des taux d'opportunité et des évaluations des
20 gains.

21 R. Je ne pourrais pas vous répondre exactement, là,
22 sur l'ensemble des données parce qu'il y a peut-
23 être des données qui ont été ajustées à différents
24 moments. Ce que je peux vous dire c'est que c'est
25 un programme qui a été transféré du FEÉ au PGÉE

1 lors de la fermeture du FEÉ et comme il avait été
2 mentionné, il n'y avait pas eu d'évaluation
3 formelle de ce programme-là. Donc, c'est des
4 données qui proviennent de l'époque du FEÉ au plus
5 tard, lorsqu'il a été transféré au PGEÉ.

6 Q. **[29]** Est-ce que vous conviendrez avec moi que
7 souvent, un des enjeux principaux qui concernent
8 l'installation de fenêtres écoénergétiques, n'est
9 pas tellement le produit lui-même, la fenêtre, que
10 la qualité de l'installation. Et en fait, ce que je
11 vous demanderais c'est : est-ce qu'il y aurait lieu
12 pour Gaz Métro de considérer peut-être, en
13 prévision de cette évaluation du programme, qu'elle
14 soit devancée ou qu'elle soit devancée ou non,
15 peut-être de restructurer son aide de manière à
16 viser davantage la qualité de l'installation, donc
17 s'il y a une aide financière qui peut être requise
18 pour cela.

19 Et je lancerais même une idée, je ne sais
20 pas si elle considéré, vous me direz si ce genre
21 d'idée circule dans votre milieu, est-ce qu'une
22 solution serait peut-être de prévoir un contrat-
23 type qui serait promu par Gaz Métro et par les
24 différents partenaires du milieu, selon lequel -
25 j'offrirai une solution extrême, là - que

1 l'installateur ne serait payé que si un résultat de
2 test d'infiltrométrie répond à certains résultats
3 et que peut-être Gaz Métro pourrait subventionner
4 le test d'infiltrométrie.

5 R. Bien je pense que premièrement, il y a une
6 hypothèse de fait que l'enjeu pourrait être lié à
7 l'installation au niveau de la performance de tout
8 ça. Je pense, de notre côté c'est difficile de
9 pouvoir... c'est le genre de modalité, comme vous
10 proposez, là, qui... L'évaluation du programme sert
11 à identifier ce type d'amélioration au processus ou
12 à la façon de livrer le programme dans le marché,
13 qui pourrait être apporté parce que je pense qu'il
14 y a plusieurs aspects à considérer dans des
15 questions comme celles-là. Donc, je crois que c'est
16 le genre de mesure qu'on se doit de regarder à
17 terme d'une évaluation de programme, dans ce cas-ci
18 celle qui est prévue en deux mille quinze-deux
19 mille seize (2015-2016).

20 Q. **[30]** Ce que vous me dites c'est que ce genre de
21 réflexion ferait ou pourrait faire partie de la
22 réflexion liée à l'évaluation du programme.

23 R. Dans une évaluation de programme on regarde, on
24 regarde plusieurs aspects liés au programme. Comme
25 je disais, la façon dont le programme est livré

1 dans le marché, toutes sortes d'enjeux qui peuvent
2 être liés à la performance de la mesure qui est
3 promue. Puis les résultats qu'elle génère et ce que
4 Gaz Métro peut s'attribuer. On regarde ça de la
5 façon la plus large possible et on peut déterminer
6 des thèmes de recherche comme celui-là, de regarder
7 la possibilité. Est-ce qu'un, il y a un enjeu? Donc
8 c'est d'investiguer de ce côté-là.

9 Et est-ce qu'il y a des solutions, des
10 moyens réalisables et efficaces pour Gaz Métro de
11 contrer ces enjeux-là? Et c'est un des rôles de
12 l'évaluation de faire ressortir ce point-là.

13 (9 h 58)

14 Q. **[31]** Alors, je vous remercie beaucoup. Nous n'avons
15 pas d'autres questions. Merci.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Merci, Maître Neuman. Maître Sicard, pour l'Union
18 des consommateurs.

19 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me HÉLÈNE SICARD :

20 Q. **[32]** Bonjour, Hélène Sicard, pour l'Union des
21 consommateurs. Bonjour, Messieurs, Maître Rozon.
22 Bonjour, Madame, Messieurs. Dans un premier temps
23 je voudrais, l'Union des consommateurs, remercier
24 Gaz Métro pour sa collaboration, là, suite à notre
25 demande par rapport à la reconnaissance du statut

1 d'expert, c'est très apprécié de pouvoir discuter
2 des choses avant les audiences et de les régler.

3 J'aurai des questions pour monsieur Kayal.
4 Bonjour, Monsieur Kayal.

5 M. MICHEL KAYAL :

6 R. Bonjour, Maître Sicard.

7 Q. **[33]** Alors, votre... je vais faire référence... je
8 vais vous donner les pages et les pièces. Alors,
9 nous avons B-55, qui est GM-9, document 3, aux
10 pages 18 à 19. Alors, ce qui nous intéresse et ce
11 que nous soulignons à tout le monde sur ces pages,
12 c'est le tableau que vous avez à la page 18, du
13 taux d'inflation, où vous nous dites, juste avant
14 ce tableau :

15 Lorsque des prévisions chiffrées
16 n'étaient pas disponibles, nous avons
17 choisi de faire progresser le coût des
18 composantes en y appliquant, le cas
19 échéant, les taux d'inflation prévus
20 par Gaz Métro pour les années 2014 à
21 2018.

22 Et là vous nous donnez les taux d'inflation. Alors,
23 pour deux mille quatorze (2014), un point deux
24 (1.2), parce qu'on... je confirme avec vous, là,
25 vous partez d'un coûté évité et de coûts évités

1 pour les différents éléments qui rentrent dans le
2 calcul, à partir des chiffres de deux mille treize
3 (2013).

4 R. C'est bien ça.

5 Q. **[34]** Et là vous nous dites que vous avez ajusté, là
6 où vous n'avez pas les chiffres, en fonction de
7 pourcentages d'inflation, et nous avons ce tableau.
8 J'ai cru comprendre de votre preuve que le coût de
9 transport suit ce même taux d'inflation?

10 R. C'est bien ça.

11 Q. **[35]** Bon. Maintenant, vous nous dites également,
12 dans votre preuve, que vous prenez en considération
13 un coût pour base, un coût pour chauffage. Si je
14 vais, à la même pièce, à la page 22, le coût de
15 transport est le même que nous soyons en base ou en
16 transport, six point vingt-huit (6.28), selon vous?

17 R. C'est exact.

18 Q. **[36]** O.K. Maintenant, ce coût évité, à cette pièce,
19 page 22, c'est, selon vous, pour deux mille quinze
20 (2015), donc, six point vingt-huit (6.28). Alors
21 que, selon vous, et c'est à la page 5, le coût de
22 transport... toujours à la même pièce, on retourne
23 à la page 5, on comprend que le taux unitaire
24 moyen...

25 R. Excusez-moi, quelle page, déjà?

- 1 Q. **[37]** Page 5. Je vous ramène. Alors, à la page 5,
2 nous avons, selon l'étude d'allocation coût de
3 service pour deux mille treize (2013), un coût de
4 transport de six point vingt-huit (6.28)?
- 5 R. C'est ça.
- 6 Q. **[38]** Si je vais trop vite et que vous avez besoin
7 de temps pour retrouver des pages, vous me le
8 dites, il n'y a pas de problème.
- 9 R. Non, ça va comme ça. Merci.
- 10 Q. **[39]** Je vous amène maintenant à la pièce B-249, qui
11 est GM-11, document 8, qui sont... à la page 22.
12 Vous pouvez peut-être lui donner les pages 21 et
13 22, là, si vos pages ne sont pas recto-verso.
14 (10 h 04)
15 Vous pouvez peut-être lui donner les pages 21 et
16 22, là, si vos pages ne sont pas recto verso. Non,
17 moi, je les ai les pages. Pour monsieur Kayal, oui.
- 18 Q. **[40]** En réponse à une question de la Régie, et je
19 suis à la réponse à la question. Je vais vous lire
20 la question et un bout de la réponse, 10.2 :
- 21 Veuillez justifier l'augmentation
22 importante des coûts unitaires du
23 transport additionnel.
- 24 Alors, dans un premier temps, pour éclaircir les
25 choses, Monsieur Pouliot, vous pouvez peut-être

1 confirmer avec nous que « transport additionnel »
2 c'est surtout requis l'hiver quand on a des
3 températures plus froides ou si c'est tout le temps
4 à travers l'année.

5 M. VINCENT POULIOT :

6 R. Je suis vraiment désolé, mais je suis loin d'être
7 le...

8 Q. **[41]** O.K. Je poserai la question aux
9 approvisionnement.

10 R. Effectivement.

11 Q. **[42]** O.K.

12 R. On n'est pas les bonnes personnes pour répondre à
13 votre question.

14 Q. **[43]** Numéro 1. Mais ce qui est important de noter,
15 si vous lisez cette réponse, je suis à la deuxième
16 phrase :

17 L'offre est limitée et la demande est
18 importante, tant au Québec qu'en
19 Ontario...

20 On parle de transport :

21 ... et dans le Nord-Est américain.

22 L'offre demeure limitée tant que de
23 nouvelles installations ne seront pas
24 mises en service et la demande est en
25 forte croissance.

1 Si vous tournez la page et que vous allez au
2 deuxième paragraphe :

3 On peut donc s'attendre à ce que le
4 prix du transport fait entre Empress
5 et la franchise de Gaz Métro s'élève à
6 2,074 \$ par gigajoule à compter du 1er
7 janvier 2015. Ceci représente une
8 hausse de ,478 par rapport au tarif
9 présentement en vigueur, soit une
10 augmentation de 27,6 %.

11 J'aimerais savoir comment vous avez pris ça en
12 considération dans votre calcul de coûts évités de
13 transport et si ça aurait dû se refléter dans le
14 calcul du coût de base ou dans le calcul du coût
15 chauffage.

16 M. MICHEL KAYAL :

17 R. Le coût de transport qu'on voit dans la pièce des
18 coûts évités provient directement du Service des
19 approvisionnements gaziers et provient surtout du
20 Plan d'approvisionnement qui a été déposé à la
21 Régie dans le cadre de cette cause. Donc, ...

22 Q. **[44]** Donc, est-ce que je dois comprendre que vous
23 n'avez pas calculé ces coûts-là?

24 R. Non, je ne calcule pas les coûts
25 d'approvisionnement pour Gaz Métropolitain.

- 1 Q. **[45]** Non, mais le coût évité à partir des coûts
2 d'approvisionnement fournis.
- 3 R. Pour calculer les coûts évités, je me fie sur le
4 Plan d'approvisionnement de Gaz Métro tel que
5 déposé dans la cause tarifaire actuelle.
- 6 Q. **[46]** Et vous souvenez-vous d'avoir vu cette
7 augmentation de vingt-sept point six pour cent
8 (27,6 %) pour le transport TransCanada et l'avoir
9 intégrée à vos coûts évités? Ce que je veux savoir,
10 là, c'est est-ce que ces chiffres-là sont intégrés,
11 de façon ou d'une autre, à votre calcul de coûts
12 évités puis expliquez-moi comment.
- 13 R. Les chiffres qui sont inclus dans le calcul des
14 coûts évités sont les chiffres qui proviennent du
15 Plan d'approvisionnement de Gaz Métro et non pas du
16 paragraphe dont vous venez de nous lire un extrait.
- 17 Q. **[47]** Bon. J'aurais des questions pour le panel,
18 mais est-ce que je dois comprendre de votre
19 réponse... Parce que ce paragraphe il est rédigé
20 par Gaz Métro.
- 21 R. C'est bien ça.
- 22 Q. **[48]** O.K.
- 23 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :
- 24 Tu me permets un commentaire?
- 25

1 Me HÉLÈNE SICARD :

2 Oui.

3 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

4 Je veux juste, puis je ne veux pas intervenir de

5 façon trop intempestive dans le contre-

6 interrogatoire de maître Sicard. Mais je veux juste

7 m'assurer, Maître Sicard, que... Évidemment, cette

8 pièce-là n'est pas officiellement déposée, il y

9 aura un panel qui va venir la déposer. Je ne

10 voudrais pas que, via monsieur Kayal, on vienne

11 donner... Les gens qui vont pouvoir en témoigner et

12 répondre à ces questions-là seront là dans quelques

13 heures, là. Alors je veux juste pas qu'on contourne

14 le processus.

15 Me HÉLÈNE SICARD :

16 Mais on peut devenir... faire de la procédurite

17 aiguë, sauf que ces pièces sont des réponses que

18 Gaz Métro, ce que je cite, Gaz Métro a répondu à la

19 Régie à des questions. Je n'ai nul doute que ces

20 questions seront adoptées par les témoins de Gaz

21 Métro éventuellement.

22 Alors on parle de coûts évités. On me

23 dit... Je veux juste faire, comprendre avec le

24 témoin, là, que ce chiffre-là il ne l'avait peut-

25 être pas au moment où il a calculé ses coûts évités

1 ou pas, est-ce qu'il l'avait ou il ne l'avait pas,
2 ou s'il prend juste les chiffres de Gaz Métro et
3 qu'il les a appliqués tels quels et... Je veux
4 savoir comment il a procédé, là. C'est quand même
5 un consultant externe. C'est un analyste senior. Je
6 veux voir où il est allé chercher ses chiffres et
7 de quelle façon peut-être un petit peu plus
8 pointue.

9 M. MICHEL KAYAL :

10 R. Ces chiffres-là, comme je l'ai déjà dit,
11 proviennent du service des approvisionnements de
12 Gaz Métro et ces chiffres se retrouvent aussi dans
13 le Plan d'approvisionnement deux mille quinze-deux
14 mille dix-huit (2015-2018) déposé dans la cause. Et
15 ce n'est pas le rôle de l'étude des coûts évités de
16 recalculer le coût des approvisionnements pour Gaz
17 Métro. Il y a des gens compétents qui font ça.

18 Q. **[49]** Un instant, j'ai... Alors est-ce que je dois
19 comprendre que votre coût de transport, celui que
20 vous avez pris à partir des chiffres de Gaz Métro
21 et du service des approvisionnements, serait un
22 coût moyen beaucoup plus qu'un coût marginal?

23 R. Bien non. Le coût du transport pour l'année deux
24 mille treize (2013), donc...

25 Q. **[50]** Je parle de deux mille quinze (2015).

1 R. Celle de deux mille quinze (2015), c'est le coût de
2 transport projeté par le service des
3 approvisionnements de Gaz Métro pour l'année deux
4 mille quinze (2015).

5 Q. **[51]** Moyen?

6 R. C'est le coût moyen pour l'année.

7 Q. **[52]** Je vous amène maintenant à la pièce B-133, qui
8 est GM-11, Document 7, à la page 19. À la page 19,
9 je cherche mon... parce que les réponses ne sont
10 pas arrivées dans le même ordre. Moi-même, je
11 cherche mes pièces. Toujours pour monsieur Kayal,
12 c'est d'ailleurs la réponse que vous avez citée.
13 Bon, en réponse à une question de UC, vous
14 répondez:

15 Tout comme le prix des autres
16 composantes de l'évaluation des coûts
17 évités (distribution et équilibrage),
18 la projection du prix du transport se
19 doit idéalement d'être cohérente avec
20 le dossier tarifaire R-3879

21 C'est ce que vous venez de nous expliquer
22 et particulièrement le plan
23 d'approvisionnement gazier [...]. Vu
24 les changements rapides prévus [...]
25 du Transport, tel que décrits aux

1 pages 81, 82 et 83 de ce même plan, il
2 est plus prudent d'utiliser le taux
3 d'inflation aux fins de projection.

4 Ma question est : en agissant de cette façon, est-
5 ce que la prudence ne vous mène pas à une
6 minimisation des coûts plutôt qu'à une prise en
7 compte des risques réels qui sont allégués au
8 dossier de Transport et qui, eux, auraient pour
9 conséquence de faire augmenter ces coûts-là?

10 R. Si ces coûts avaient été quantifiés par le service
11 des approvisionnements Gaz Métro, sûrement je les
12 aurais considérés. Mais le service concerné à Gaz
13 Métro n'a pas cru bon de faire de prévisions ou de
14 projections au niveau du Transport. Donc, ce n'est
15 pas à l'étude des coûts évités d'en faire à la
16 place du service des approvisionnements de Gaz
17 Métro.

18 Q. **[53]** Alors je dois comprendre que quand vous
19 appliquez la méthode et les principes, là,
20 d'évaluation des coûts évités, vous ne prenez pas
21 en compte les... vous ne qualifiez pas et ne
22 quantifiez pas les risques et leur importance pour
23 procéder à l'évaluation. Ce qu'on appelle, dans
24 votre réponse, les « changement rapides prévus au
25 Transport ».

1 R. C'est ça, les changements rapides prévus au
2 Transport ont été prévus par le service des
3 approvisionnements de Gaz Métro, comme je le
4 mentionne ici aux pages 81, 82 et 83. Ils disent la
5 situation du Transport est tellement... change
6 tellement de jour en jour qu'il est risqué de faire
7 une prévision présentement pour les années futures.
8 Et donc je suis la même ligne et l'étude des coûts
9 évités est cohérente avec l'approche de Gaz Métro.
10 (10 h 14)

11 Q. **[54]** O.K. Savez-vous s'il y a des méthodes, que ce
12 soit par composante du coût évité ou autrement, qui
13 prennent en compte les risques et coûts prospectifs
14 en évaluant ces coûts-là? Je vais vous expliquer la
15 logique. C'est que si vous allez faire une mesure
16 d'efficacité énergétique ou toute autre mesure pour
17 éviter de consommer et d'acheter et de transporter
18 du gaz, il va falloir que vous preniez le temps
19 d'abord de la dessiner cette mesure-là, de voir si
20 elle fonctionne, de la faire adopter par la Régie
21 et, éventuellement, de la mettre en application.

22 Donc, il y a des... Si je pense à une
23 mesure aujourd'hui et que mon coût aujourd'hui est
24 cinq, mais que ma mesure, je vais l'appliquer juste
25 dans un an ou dans deux ans, n'est-il pas important

1 d'avoir un chiffre le plus juste possible pour,
2 dans deux ans, pour dire, bon, je travaille sur un
3 coût évité aujourd'hui pour éviter d'avoir à
4 acquérir du transport et des approvisionnements, et
5 je lui donne un coût évité, par exemple, à sept,
6 parce que je sais que, dans deux ans, ça va me
7 coûter sept, plutôt que de travailler juste sur les
8 mesures qui coûtent cinq, parce que, aujourd'hui,
9 c'est cinq, mais c'est dans deux ans que je vais
10 l'appliquer?

11 Alors, est-ce que, dans cette optique-là,
12 on aurait besoin d'un calcul de coût évité qui soit
13 beaucoup plus prospectif que de regarder deux mille
14 treize (2013), de regarder en arrière? Alors, est-
15 ce qu'il y a des méthodes qui prennent ça en compte
16 d'une façon un peu plus précise que la méthode
17 qu'on a devant nous?

18 M. MICHEL KAYAL :

19 R. La méthode que nous avons devant nous, donc la
20 méthode des coûts marginaux ciblés, quand il est
21 possible, prend en compte des prévisions et les
22 coûts prospectifs, quand il est possible de le
23 faire et qu'il n'est pas trop risqué de le faire.
24 Donc, si on prend, par exemple, dans les
25 composantes des approvisionnements, le coût de la

1 fourniture, donc la molécule de gaz, il y a une
2 projection qui a été faite sur trois ans et qui a
3 été adoptée dans le rapport des coûts évités.

4 La même chose pour le coût de la
5 compression. La même chose s'applique au niveau de
6 l'équilibrage. Par contre, vu le marché du
7 transport présentement, il est, comme je l'ai dit
8 d'ailleurs, très risqué de faire une prévision qui,
9 dans un ou deux ans, pourrait complètement être
10 différente de la réalité.

11 En plus de ça, comme je le redis, quand il
12 est possible de prendre des coûts prospectifs, ceci
13 a été fait. Si on considère, par exemple, le SPEDE,
14 donc le système de plafonnement, il y a une étude
15 qui a été faite sur la prévision des prix du
16 carbone. Et ces prévisions-là, les coûts
17 prospectifs ont été pris en compte.

18 Donc, quand il est possible et sage de le
19 faire, on a considéré les coûts prospectifs. Quand
20 ces coûts-là ou le prospectif de ces coûts-là était
21 très ambigu ou incertain, je me suis abstenu de le
22 faire.

23 Q. [55] Merci. Je vous amène maintenant à la page 16
24 de B-055, toujours votre preuve.

25 R. Vous dites bien à la page 16, Maître Sicard?

- 1 Q. **[56]** Je vais vous confirmer ça dans deux secondes,
2 si je peux retrouver ma page 16. Voilà! Alors, je
3 suis... « Calcul du coût évité » le point 5,
4 deuxième paragraphe, vous nous dites :
- 5 Comme il l'a déjà été démontré dans
6 les études précédentes, le coût évité
7 du mètre cube de gaz naturel est
8 spécifique à son utilisation (base ou
9 chauffage).
- 10 Avez-vous pris en considération, parce que certains
11 tronçons du réseau de Gaz Métro sont saturés ou
12 près de l'être, avez-vous pris en considération la
13 possibilité d'avoir un coût évité pour ces tronçons
14 saturés qui seraient possiblement différents des
15 autres tronçons? Et est-ce que, ma question est :
16 Est-ce que certaines méthodes auraient pris,
17 auraient pu prendre les tronçons saturés en
18 considération pour avoir des coûts évités
19 spécifiques pour ces tronçons-là?
- 20 R. La présente étude n'a pas considéré des régions
21 très spécifiques et limitées pour prendre en
22 considération la saturation des réseaux.
- 23 (10 h 20)
- 24 Q. **[57]** Je suis consciente de ça. Votre étude ne le
25 prend pas. Mais, vous, avez-vous... Vous avez quand

1 même certaines connaissances, vous êtes dans ce
2 domaine depuis un bout de temps. Vous faites des
3 rapports à la Régie sur les coûts évités depuis
4 quelque temps. Avez-vous recommandé et pensez-vous
5 que ce serait une bonne idée d'avoir, au lieu
6 d'avoir un coût évité moyen pour tout le réseau,
7 parce que c'est ce que nous avons, n'est-ce pas?

8 R. C'est bien ça.

9 Q. **[58]** Alors, avez-vous pris en considération d'avoir
10 un coût évité spécifique pour les tronçons saturés
11 et un autre pour le reste du réseau qui ne l'est
12 pas saturé?

13 R. D'abord, je n'ai pas pris ce moyen de calcul.
14 Deuxièmement...

15 Q. **[59]** L'avez-vous considéré?

16 R. J'ai considéré ceci. Mais vu la nature d'un
17 distributeur gazier, s'il fallait commencer à faire
18 un appariement entre chaque client et les coûts de
19 raccordement ou les coûts de programme en
20 efficacité qu'il requière, on serait là pour
21 plusieurs mois. Et d'ailleurs, et d'ailleurs, à
22 cette même Régie là, il y a eu une décision,
23 c'était les coûts évités présentés par Hydro-
24 Québec. Dans sa décision D-2006-94, la Régie
25 demande, un, de ne pas compliquer les calculs des

1 coûts évités et, deuxièmement, elle aussi souligne
2 que les coûts de renforcement du réseau par région
3 vont compliquer les calculs inutilement.

4 Q. **[60]** Alors, c'est pour cette raison que vous avez
5 décidé de ne pas recommander une légère
6 modification à votre formule en prenant en
7 considération les coûts évités sur les tronçons
8 saturés de Gaz Métro?

9 R. Ce n'est pas seulement une raison, c'est plusieurs
10 raisons dont les décisions de la Régie, dont le
11 fait que les tarifs sont des tarifs timbre-poste
12 prennent en considération la mise dans un seul
13 bassin de tous les coûts et les investissements de
14 Gaz Métro, et qu'il serait extrêmement difficile de
15 pouvoir apparier le renforcement de réseau dans une
16 banlieue donnée avec les demandes en programmes
17 d'efficacité énergétique provenant de cette même
18 banlieue.

19 Q. **[61]** Monsieur Kayal, juste pour m'éclairer, vous
20 prenez ça où la notion de tarifs timbre-poste pour
21 Gaz Métro?

22 R. Je pense que les tarifs de Gaz Métro, à ma
23 connaissance, s'appliquent à tous les consommateurs
24 au Québec et ne sont pas modulés selon les villes
25 ou les banlieues ou les besoins spécifiques de

1 chaque client. Mais les gens de tarification de Gaz
2 Métro pourront peut-être mieux répondre à cette
3 question.

4 Q. **[62]** À votre connaissance, est-ce qu'il y a des
5 distributeurs en Amérique du Nord qui font un
6 calcul de leurs coûts évités pour ou sur les
7 tronçons saturés?

8 R. Je n'en connais pas.

9 Q. **[63]** Je m'excuse pour le banc. Je veux juste
10 vérifier une référence pour voir si j'ai d'autres
11 questions ou si tout a été répondu. Dernière
12 vérification. Ça, ça a été répondu. Je n'ai pas
13 d'autres questions pour ce panel.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Merci, Maître Sicard. Donc, il arrive dix heures
16 trente (10 h 30). Le prochain à passer, ça va être
17 maître Gertler pour le ROEÉ. On va donc prendre une
18 pause jusqu'à onze heures moins quart (10 h 45).
19 Oui, Maître Sigouin-Plasse.

20 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

21 Excusez, Monsieur le Président, juste avant
22 d'ajourner pour la pause, je voulais préciser que
23 nous avons versé, déposé deux pièces. Je ne l'ai
24 pas signalé en ouverture. Donc, elles n'étaient pas
25 officiellement déposées au dossier. Il s'agit de la

1 pièce B-0255, les curriculum vitae à jour de Gaz
2 Métro; et la pièce B-0256 qui... donc on y faisait
3 référence à certaines questions il y a quelques
4 instants, qui sont les réponses aux demandes de
5 renseignements qui concernent le PGEÉ, donc la
6 demande de renseignements numéro 6 de la Régie qui
7 concerne le PGEÉ. Je voulais faire cette prévision,
8 Monsieur le Président. Je vous remercie.

9

10 B-0254 : (GM-1, Doc.2) Curriculum vitae des
11 témoins à l'emploi de Gaz Métro

12

13 B-0255 : (GM-11, Doc.9) Réponses aux questions
14 15 à 18 de Gaz Métro à la demande de
15 renseignements numéro 6 de la Régie de
16 l'énergie relative à la demande
17 d'approbation du Plan
18 d'approvisionnement et de modification
19 des conditions de service et tarif de
20 Société en commandite Gaz Métro à
21 compter du 1er octobre 2014

22

23 LE PRÉSIDENT :

24 Merci, Maître Sigouin-Plasse. Donc, la Régie va
25 ajourner l'audience jusqu'à dix heures quarante-

1 cinq (10 h 45).

2 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

3

4 REPRISE DE L'AUDIENCE

5 (10 h 49)

6 REPRISE DE L'AUDIENCE

7 LE PRÉSIDENT :

8 Bonjour, Maître Gertler.

9 Me FRANKLIN S. GERTLER :

10 Bonjour, Monsieur le Président. Franklin Gertler
11 pour le ROEÉ. Je vais essayer de faire ça de
12 manière, c'est-à-dire, ordonnée bien que la
13 préparation a été rapide par rapport au... Et je
14 vais me baser surtout, justement, sur les notes
15 d'allocation de Vincent Pouliot et, ça, ça se
16 trouve à être le Gaz Métro-9, document 6. Et je ne
17 crois pas que... c'est peut-être coté à la Régie
18 mais ce n'est pas encore sur le site, alors je n'ai
19 pas d'idée de la cote.

20 LA GREFFIÈRE :

21 Oui, la cote des notes d'allocation c'est la
22 B-0252. Il y a eu une petite confusion tantôt au
23 niveau des cotes, ça se trouve à être...

24 Me FRANKLIN S. GERTLER :

25 252?

1 LA GREFFIÈRE :

2 Oui, les cotes qui ont été déposées ce matin c'est
3 B-252, 253, 254 et 255, dans l'ordre.

4 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER :

5 Q. **[64]** Alors, bonjour Messieurs, Dames. Alors,
6 d'abord, je prends justement votre... vos notes
7 d'allocution, tel que mentionné. Et je présume que
8 c'est monsieur Pouliot mais je ne veux pas... on
9 peut donner une chance aux autres aussi, s'ils
10 veulent. Alors, là je suis au troisième paragraphe
11 où vous dites que... aux lignes 9, 10, 11, vous
12 dites :

13 [...] plus particulièrement au niveau
14 des marchés CII et VGE.

15 Excusez-moi, la dernière phrase :

16 Il est cependant prématuré de conclure
17 que ce niveau d'économie pourrait être
18 maintenu à moyen terme, tel qu'en font
19 état les prévisions pour les années 2
20 et 3 du plan de 3 ans.

21 Et vous référez, à ce moment-là, à B... au document
22 B-0135, qui se trouve à être le Gaz Métro-9,
23 document 2, à la page 1. Et, si je ne me trompe
24 pas, c'est celle-là, c'est les tableaux bleus. Ce
25 sont les tableaux bleus. Et vous référez à la page

1 1 et donc, au Tableau A, je présume, c'est bien ça?

2 M. VINCENT POULIOT :

3 R. Oui.

4 Q. [65] O.K. Alors, là c'est vraiment une question de
5 clarification. J'aimerais savoir, quand vous
6 affirmez que ce niveau d'économie ne pourrait pas
7 être comme maintenu aux deuxième et troisième
8 années vous réferez à quoi exactement, là?

9 R. En fait, on ne dit pas qu'il ne peut pas être
10 maintenu. Ce qu'on précise c'est qu'il est
11 prématuré de conclure qu'on peut le maintenir.
12 Donc, vous voyez, à la première... à la colonne qui
13 s'appelle « Cause tarifaire 2014-2015 », vous voyez
14 notre niveau d'économie à la hauteur de trente-neuf
15 virgule quatre millions de mètres cubes (32,4 Mm³),
16 si j'arrondis. Et, si je me tasse vers la droite,
17 donc on tombe à trente-cinq virgule neuf millions
18 (35,9 M) et trente-sept virgule cinq millions
19 (37,5 M). Donc, c'est tout simplement pour dire
20 qu'il ne faut pas penser que parce qu'on frappe une
21 année, là, trente-neuf millions (39 M) que pour les
22 prochaines années on va être à quarante-cinq (45)
23 puis à cinquante millions (50 M). On n'est pas
24 nécessairement sur une tendance à la hausse, c'est
25 simplement le reflet de l'historique de

1 participations, les dossiers que nous avons engagés
2 dans les années passées ou l'année passée. Donc,
3 c'est plus ça qu'on veut dire par ça.

4 Q. **[66]** Mais ce n'est pas des... vous n'avez pas de...
5 c'est des petites variations, là, ce n'est pas des
6 énormes variations, vous êtes d'accord avec moi?

7 R. Quatre millions de mètres cubes (4 Mm3) entre deux
8 mille quinze (2015) et deux mille seize (2016), sur
9 quarante millions de mètres cubes (40 Mm3)
10 d'objectif, si je prends ça comme référence, ça
11 fait quand même quatre sur quarante (4/40), c'est
12 dix pour cent (10 %), là.

13 Q. **[67]** Alors, ça m'amène, juste une question un peu
14 en suivi de ça, je suis dans le PGEE, le document
15 « Horizon 2015-2017 », c'est le document Gaz
16 Métro-9, document 1. Je ne suis pas un bon élève,
17 excusez-moi, je n'ai pas la cote de la Régie. Mais
18 c'est la version... la deuxième version révisée, je
19 crois, là, à laquelle il faut se référer, celle du
20 dix-huit (18) septembre deux mille quatorze (2014).
21 Je veux juste savoir, je veux comprendre, à la page
22 8, vous parlez de :

23 La vision à long terme de Gaz Métro
24 s'articule autour de cinq grands axes.

25 Et là vous indiquez :

1 Préciser les objectifs d'efficacité
2 énergétique à moyen et long termes
3 lorsque les données le permettent.

4 (10 h 55)

5 Q. **[68]** Alors j'aimerais juste comprendre qu'est-ce
6 que ça veut dire, qu'est-ce que vous voulez dire
7 par ça exactement?

8 R. Bien, l'idée c'est de ne pas nécessairement faire
9 un plan sur une année, c'est justement de faire un
10 plan sur trois ans tel qu'on le présente depuis
11 plusieurs années à la Régie afin de permettre à la
12 Régie d'avoir une perspective à moyen terme sur
13 l'évolution des programmes, sur les intentions de
14 Gaz Métro, donc de voir un peu ce qui s'en vient
15 dans les prochaines années.

16 Cependant, c'est difficile pour nous
17 d'aller au-delà de cette période-là parce que plus
18 on va loin dans le temps, plus l'incertitude
19 augmente. Donc, c'est en lien avec cette ligne
20 directrice.

21 Q. **[69]** Et j'aimerais juste comprendre un peu votre
22 fonctionnement par rapport aux objectifs
23 d'efficacité énergétique. Bon, ici, on est en cause
24 annuelle mais aussi en cause, en mode
25 planification. Mais, là, vous parlez dans votre

1 preuve de la vision à long terme et j'aimerais
2 savoir dans votre fonctionnement, je comprends que
3 vous avez des programmes, vous établissez des
4 programmes, vous les implantez, vous les suivez.
5 Mais c'est quoi votre processus pour
6 l'établissement des objectifs à long terme en
7 efficacité énergétique?

8 R. Bien écoutez, c'est un processus qui est en
9 continu, c'est un processus qui est annuel ou, dans
10 un premier temps, ce sur quoi on focusse c'est
11 l'établissement des objectifs pour l'année, exemple
12 deux mille quatorze-deux mille quinze (2014-2015),
13 l'année pour laquelle Gaz Métro demande des
14 budgets.

15 Pour les années 2 et 3, bien, à ce moment-
16 là on y va sur des bases en fonction des tendances
17 historiques, en fonction des dossiers qui sont
18 engagés, en fonction des résultats des évaluations
19 des programmes qui ont été réalisés dans le passé
20 qui ont des influences sur le niveau d'économie.
21 Donc, c'est un exercice qui est fait programme par
22 programme. Donc, vous avez le détail aux autres
23 tableaux, au-delà du tableau A du Document 2 de Gaz
24 Métro. Donc, tous les tableaux sont détaillés puis
25 on y va programme par programme.

1 demandés, permettant ainsi de
2 favoriser les retombées économiques et
3 environnementales des programmes
4 d'efficacité énergétique de Gaz Métro,
5 tout en limitant, autant que possible,
6 l'impact tarifaire pour la clientèle.
7 Maintenant ça c'est assez clair, mais je veux
8 juste, j'ai une question que j'aimerais vous poser.
9 Est-ce que vous évaluez dans vos exercices, quand
10 vous regardez l'impact tarifaire, est-ce que vous
11 regardez combien vous pouvez sauver en
12 infrastructures par les programmes d'efficacité
13 énergétique du PGEÉ? Est-ce que vous regardez
14 comment? Parce que vous parlez d'impact tarifaire,
15 je vous pose la question sur l'évaluation, non
16 seulement de combien que vous sauvez en termes de
17 mètres cubes, mais combien est-ce que vous pouvez
18 sauver, surtout avec certains points de congestion
19 en termes de coûts d'infrastructures par les
20 dépenses? Quand vous faites votre... vous faites un
21 peu un bilan, là, les plus et les moins pour
22 arriver avec votre proposition.
23 R. C'est évident que, si on pouvait avoir avec une
24 carte précise du réseau gazier, Monsieur le
25 Président, et de demander spécifiquement à certains

1 clients de mettre en place des mesures d'efficacité
2 énergétique et de les contraindre à le faire, c'est
3 sûr que ça pourrait être aidant.

4 (11 h 00)

5 La réalité c'est que ce n'est pas comme ça que ça
6 fonctionne. On est là pour aider nos clients à
7 mettre en place des mesure d'efficacité énergétique
8 et ce, peu importe où ils se situent sur notre
9 réseau. Donc, ça c'est le premier point.

10 Le deuxième point, il faut mettre aussi en
11 perspective, on livre plusieurs milliards de mètres
12 cubes de gaz naturel sur une base annuelle. Les
13 économies réalisées avec les programmes de Gaz
14 Métro, si je me réfère à une réponse à une demande
15 de renseignements qu'on a fournie en phase 1, on
16 était aux alentours de - des économies sur
17 l'ensemble des livraisons - à peu près autour de
18 zéro virgule six pour cent (0,6 %). Donc, ça peut
19 avoir une influence, mais dans le contexte il faut
20 reconnaître que ça a une influence qui est répartie
21 sur l'ensemble du réseau et qui peut être
22 relativement marginale pour contrer des enjeux
23 d'approvisionnement ou de congestion sur le réseau
24 de distribution, qui peuvent nécessiter des
25 investissements.

1 Donc, l'effet de cause à effet ou le lien
2 entre les deux est plus difficile à faire en tant
3 que tel.

4 Me FRANKLIN G. GERTLER :

5 Q. **[72]** Alors si je comprends bien votre réponse, puis
6 j'aurais peut-être dû le diviser en deux questions,
7 il y a la question, le réseau « at large », est-ce
8 que vous évaluez - on va y aller avec celle-là
9 d'abord - est-ce que vous évaluez les économies en
10 matière d'infrastructure qui peuvent résulter non
11 seulement des programmes que vous avez, mais avec
12 le potentiel techno-économique, technico-
13 économique?

14 R. De façon spécifique, non.

15 Q. **[73]** O.K. Et maintenant, si on y va sur la question
16 plus certains géographiquement, certains points
17 névralgiques est-ce que c'est une évaluation que
18 vous faites ou quelque chose que vous étudiez, la
19 possibilité de réduire ou de repousser - c'est deux
20 façons de réduire les coûts, repousser ou éviter
21 complètement les investissements - est-ce que c'est
22 quelque chose que vous regardez?

23 R. En fait, pour cette question-là je la référerais
24 peut-être à l'équipe des approvisionnements gaziers
25 qui, eux, seront peut-être mieux placés pour voir

1 quelle est l'utilisation des économies d'énergie
2 réalisées grâce au PGEE à l'intérieur de leur
3 planification d'approvisionnement et de gestion du
4 réseau.

5 Puis peut-être pour compléter sur le
6 premier élément de réponse, ce serait peut-être de
7 vous dire aussi que... bien peut-être que l'étude
8 des coûts évités - puis je ne veux pas rentrer dans
9 les détails - mais l'étude des coûts évités
10 pourrait tenir certainement en compte - je pense,
11 là, à moins que monsieur Kayal me dise que c'est
12 pas le cas - mais tient également compte des
13 économies d'infrastructure dont vous faisiez
14 référence, là, à l'intérieur des coûts évités, si
15 coûts évités il y a, évidemment.

16 Q. **[74]** Juste... j'apprécie que vous me dites que
17 c'est peut-être l'autre panel en approvisionnement,
18 puis on va regarder si on a des questions à leur
19 poser, mais je veux juste revenir sur un élément de
20 réponse. Bien deux choses. D'abord au niveau des
21 programmes ou des efforts en économie d'énergie -
22 parce que c'est ça, sur ça que vous témoignez -
23 est-ce que vous... vous ne pourrez pas étudier la
24 possibilité d'avoir des mesures très ciblées par
25 rapport à certains gros consommateurs qui vont

1 avoir un impact majeur, du point de vue
2 géographique, sur les... le fardeau, si vous
3 voulez, sur le réseau.
4 R. Comme vous pouvez le constater, Monsieur le
5 Président, une partie importante des économies
6 réalisées par le PGÉÉ, le sont par des clients des
7 grandes entreprises, qui ont des consommations
8 importantes, là, sur le réseau. Fait que l'offre,
9 elle est là. Elle est très, très bien utilisée par
10 les clients, elle est très, très bien promue par
11 notre équipe de vente sur le terrain. On a des
12 firmes d'ingénieurs qui travaillent avec ces
13 clients-là pour les aider à cibler.

14 Là où c'est plus difficile, c'est à quel
15 moment ces entreprises-là se situent dans leur
16 cycle d'investissement? Donc, on ne peut pas...
17 parce que nous, on a un besoin opérationnel de
18 congestion sur un tronçon de réseaux en Estrie.
19 Bien c'est plus difficile pour nous d'aller
20 contraindre, Monsieur le Président, un client en
21 Estrie de mettre en place des mesures d'efficacité
22 énergétique qui peuvent impliquer plusieurs
23 millions de dollars, sur la base que c'est utile
24 pour nous de le faire. Donc il y a une question
25 d'appariement entre les besoins internes et les

1 capacités des clients, qui ne sont pas toujours
2 coordonnées.

3 Q. **[75]** O.K. Ça aide, mais... Je veux juste comprendre
4 au niveau justement des gros clients, gros
5 consommateurs. Vous ne faites pas une sélection ou
6 des efforts additionnels par rapport à certains qui
7 pourraient vous aider géographiquement avec la
8 congestion. Ou c'est pas... c'est peut-être pas de
9 votre ressort. C'est ça.

10 R. Je ne peux pas répondre pour... directement avec
11 l'équipe sur le terrain, spécifique, là, au niveau
12 des ventes grandes entreprises.

13 Q. **[76]** Est-ce qu'il y a quelqu'un qui peut...
14 quelqu'un d'autre qui peut nous répondre là-dessus
15 ou est-ce que...?

16 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

17 Vous permettez, Monsieur le Président, pour
18 répondre à maître Gertler, il y a un panel sur la
19 saturation du réseau qui est prévu plus tard lors
20 des audiences. Peut-être qu'on pourrait réserver
21 les question

22 (11 0 h 06)

23 Me FRANKLIN G. GERTLER :

24 Parfait, merci. Alors une dernière question sur...
25 suite à une de vos réponses sur cet aspect-là. À

1 votre connaissance, dans vos contacts, est-ce qu'à
2 votre connaissance, il y a d'autres distributeurs
3 de gaz au Canada, aux États-Unis, qui ajustent, si
4 je peux m'exprimer ainsi, ajustent leurs efforts en
5 efficacité énergétique de manière géographique,
6 pour cibler certains points névralgiques?

7 R. Pas à ma connaissance, je n'ai pas cette
8 information-là.

9 Q. [77] Là, Monsieur le Président, je veux me tourner
10 à la page 4 de Gaz Métro-9, document 6, toujours
11 l'allocation de monsieur Pouliot.

12 Q. [78] Et au premier paragraphe on lit :

13 Le PTÉ d'économie de gaz naturel au
14 Québec de 702,2 Mm(3) pour les cinq
15 années de 2013 à 2017 ne devrait pas
16 être confondu avec le PTÉ du PGEÉ de
17 Gaz Métro sur cinq ans, ce que fait le
18 ROEÉ dans sa preuve. Il ne devrait pas
19 non plus servir à établir le potentiel
20 des programmes du PGEÉ.

21 Là j'aimerais juste comprendre, d'abord, là,
22 probablement tout le monde le sait sauf moi. Sur
23 les sept cent deux millions de mètres cubes
24 (702 Mm(3)) du PTÉ d'économie de gaz naturel,
25 quelle proportion serait par rapport à la

- 1 fourniture par Gaz Métro? Ou, autrement dit, sur le
2 tout gaz naturel consommé, vous vendez quelle
3 proportion au Québec?
- 4 R. Considérant, vous voulez dire, l'ensemble des
5 livraisons de gaz naturel au Québec?
- 6 Q. **[79]** Oui.
- 7 R. Je n'ai pas les statistiques mais, de mémoire, je
8 pense que c'est autour de quatre-vingt-dix-sept
9 pour cent (97 %) pour Gaz Métro et trois pour cent
10 (3 %) pour Gazifère.
- 11 Q. **[80]** O.K. Alors, si on parle du PTÉ d'économie de
12 gaz naturel, de sept cent deux millions de mètres
13 cubes (702 Mm(3)), vous êtes d'accord avec moi,
14 c'est surtout... on parle surtout de Gaz Métro, du
15 gaz qui transite ou qui... le potentiel qui
16 existerait chez Gaz Métro?
- 17 R. Si on le prend sur la perspective, Monsieur le
18 Président, des livraisons, vous avez raison.
19 Cependant, il faut regarder également qui est en
20 mesure de livrer les programmes d'efficacité
21 énergétique. Ça c'est un autre élément à intégrer à
22 l'intérieur de l'analyse.
- 23 Q. **[81]** O.K. C'est « fair » ça, ça va. Merci. Quelque
24 chose que je ne comprends pas parce que, vous, vous
25 fonctionnez en fonction du PTÉ, quelque chose que

- 1 vous appelez le PTÉ du PGEÉ. Et c'est... j'aimerais
2 quand même comprendre, puis là, évidemment, en
3 termes généraux, mais vous vous basez sur quoi pour
4 établir le PGEÉ alors, si ce n'est pas sur le
5 potentiel... ou comment c'est en relation, pour
6 vous, avec le potentiel de sept cent deux millions
7 de mètre cubes (702 Mm(3))?
- 8 R. Je vais vous amener tout de suite au Tableau 6, à
9 la page 23, du Gaz Métro-13, document 1...
- 10 Q. **[82]** Un instant, wo, wo, wo.
- 11 R. Gaz Métro-13, document 1, du document que maître
12 Sigouin-Plasse a déposé d'entrée de jeu ce matin.
- 13 Q. **[83]** O.K. O.K., parce que ce n'est pas... c'est
14 juste quelques pages.
- 15 R. Oui.
- 16 Q. **[84]** Parce qu'il n'y a pas assez de pages dans mon
17 document.
- 18 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :
- 19 253, B-253.
- 20 Me FRANKLIN S. GERTLER :
- 21 Q. **[85]** B-253. O.K.
- 22 R. Donc, ce qu'il faut comprendre...
- 23 Q. **[86]** Alors, vous êtes à quelle page, excusez-moi
24 encore?
- 25 R. La page 23, au Tableau 6.

1 Q. [87] Oui.

2 R. Ce qu'il est important de comprendre c'est que le
3 potentiel technico-économique est une chose.
4 Cependant, c'est une chose qui comprend plusieurs
5 éléments qu'il faut écarter. Premièrement, c'est un
6 potentiel sur cinq (5) ans, qui est évalué une fois
7 à chacune... aux cinq (5) ans, donc c'est quelque
8 chose qui est une photo historique.

9 11 h 11

10 Deuxième chose, il faut le ramener quand même sur
11 une base annuelle, pour évaluer un potentiel sur un
12 an et non pas sur cinq (5) ans. Par la suite, ce
13 qu'il faut faire c'est regarder quel est le
14 potentiel qui est réellement accessible. Et c'est
15 ça l'exercice qu'on a fait, en deux mille treize
16 (2013), à partir des données de l'évaluation du
17 potentiel technico-économique, on s'est intéressés
18 à savoir, bien, c'est le « fun », le potentiel est
19 global sur cinq (5) ans, là, mais qu'est-ce que le
20 BEIE couvre comme mesures? Qu'est-ce que Gaz Métro
21 couvre comme mesures et qu'est-ce qui n'est
22 actuellement pas couvert parce que c'était des
23 mesures tendanciennes ou autres éléments?

24 Donc, on a fait cet exercice de raffinement
25 là, que vous retrouvez complètement dans l'extrait

1 qu'on vous a soumis, avec des graphiques sous forme
2 de cercles ou de tartes, si on veut. Et ça nous
3 permet de partir d'un potentiel pour chacun des
4 marchés à un potentiel qu'on a appelé le potentiel
5 commercialisable maximal pour chacune des années.
6 Donc, ça tient compte de ce qui est accessible
7 réellement à Gaz Métro.

8 Et, sur cette base-là, c'est là qu'on
9 obtenait ce que j'ai mentionné dans mon allocution,
10 le cinquante virgule cinq millions de mètres cubes
11 (50,5 Mm(3)) sur une base annuelle, que vous
12 retrouvez à l'avant-dernière colonne du Tableau 6.
13 Donc, c'est le PCMR qui est accessible à Gaz Métro.

14 Donc, ça devient une espèce de balise, si
15 on veut, en disant, bien, si on fait tout ce qu'on
16 a à faire, le maximum qu'on est en mesure de
17 réaliser... et ça c'est important, Monsieur le
18 Président de le mentionner. C'est si on donnait des
19 aides financières qui couvrent la totalité des
20 surcoûts, donc au moins quatre-vingt-dix pour cent
21 (90 %) - et ce qui n'est actuellement pas le cas
22 pour Gaz Métro - on pourrait atteindre cinquante
23 point cinq millions de mètres cubes (50.5 Mm(3))
24 sur une base annuelle.

25 Ça fait qu'on s'en sert comme élément de

1 balise, de balisage annuel en disant, bien, si on
2 est à quarante millions de mètres cubes (40 Mm(3))
3 comme on l'est cette année, bien, on se retrouve à
4 quatre-vingts pour cent (80 %) de ce potentiel
5 maximal là, en tenant compte qu'on ne donne pas,
6 justement, cent pour cent (100 %) des aides... des
7 surcoûts sous forme d'aides financières.

8 Donc, ce qu'on dit c'est qu'on n'est pas
9 capables de circonscrire de façon parfaite quel est
10 le PCMR accessible sur une base de programmes en
11 tenant compte du niveau d'aides financières qu'on
12 donne mais ce qu'on dit, on doit être certainement
13 pas loin du cent pour cent (100 %).

14 Q. **[88]** Maintenant, je suggère également que le
15 potentiel que vous établissez, en fin de compte,
16 est basé, en bonne partie, sur vos effectifs ou
17 sur... est-ce qu'on peut dire, la culture? Pas la
18 culture mais les habitudes de l'entreprise, qu'est-
19 ce que vous avez en place présentement, le type
20 d'actions que vous avez faits historiquement?

21 R. Je ne suis pas sûr de bien comprendre votre
22 question. Je ne sais pas si vous pouvez la répéter,
23 s'il vous plaît.

24 Q. **[89]** J'aimerais juste savoir, jusqu'à quel point,
25 autrement dit, c'est un exercice... parce que là on

1 est en planification, est-ce que c'est un exercice
2 de... qui part de zéro ou c'est un exercice où vous
3 tirez quand même un bon bagage de qu'est-ce que
4 vous avez comme personnel, comme capacités, comme
5 philosophie d'intervention et des choix de cette
6 nature-là?

7 R. C'est clair que nos interventions sont fonction de
8 ce qu'on a fait par le passé et ce qu'on prévoit
9 faire pour le futur, basé sur les potentiels
10 accessibles.

11 Q. **[90]** Maintenant, j'ai une autre question. Par
12 rapport, justement... puis là je suis de nouveau
13 dans le PGEEÉ proprement dit, le Gaz Métro-9,
14 document 1. Je suis à la page 9. Puis il y a
15 quelque chose que je ne comprends pas. À la ligne
16 numéro 4, vous dites :

17 L'objectif quantitatif du PGEEÉ
18 correspond au nombre de mètres cubes
19 économisés.

20 Je ne comprends pas comment est-ce qu'on peut
21 établir un objectif en fonction de qu'est-ce qui va
22 déjà arriver. Comment est-ce que ça peut être un
23 objectif dans ce temps-là, c'est ça que j'essaie de
24 comprendre? Parce qu'on veut transformer le marché
25 puis ça ne semble pas être une approche, pour moi,

1 qui va vous... accélérer votre action.

2 R. Vous remarquez qu'à la ligne 7, là, le chiffre que
3 vous voyez, c'est trente-neuf millions trois cent
4 quatre-vingt-treize mille et huit cent deux mètres
5 cubes (39 393 802 Mm(3)).

6 Q. **[91]** Hum hum.

7 (11 h 16)

8 R. Donc, trente-neuf point trois millions (39.3 M). Je
9 vous amène à la page numéro 12 du même document où
10 à la figure 1, vous avez nos résultats historiques.

11 Si vous étiez en mesure de placer un point
12 pour l'année deux mille quatorze-deux mille quinze
13 (2014-2015) sur ce graphique à la hauteur de la
14 ligne de quarante millions de mètres cubes
15 (40 Mm(3)), si on arrondit, là, vous allez voir que
16 le point de votre graphique va se détacher
17 fortement de l'historique présenté dans ce
18 graphique-là. Donc, en ce sens-là, on se dépasse de
19 façon marquée cette année.

20 Q. **[92]** C'est votre réponse pour m'expliquer comment
21 est-ce qu'un objectif peut être établi en fonction
22 de quelque chose qui est déjà arrivé ou qui va
23 arriver déjà? Comment ça peut être un objectif?

24 R. Bien, comme je vous dis, on n'a jamais fait trente-
25 neuf virgule trois millions de mètres cubes

1 (39,3 Mm(3)). Ce n'est jamais arrivé dans
2 l'historique. Vous avez le détail à la figure 1.
3 Donc, c'est contraire à la prémisse de votre
4 question.

5 Q. **[93]** Maintenant à la page, à la même page,
6 j'aimerais savoir, vous notez que l'objectif
7 quantitatif du PGEÉ 2014-2015 est motivé par la
8 cible globale de trois mille trois cent cinquante
9 mètres cubes (3350 Mm(3)) d'économie de la
10 Stratégie énergétique du Québec à l'horizon deux
11 mille quinze (2015). Mais là, vous parlez également
12 d'autre chose, mais j'aimerais justement savoir par
13 rapport au fait que ces cibles-là viennent à
14 l'échéance, quelle est votre action, est-ce que
15 vous êtes en discussion avec le gouvernement?
16 Quelle est votre action pour aller au-delà de deux
17 mille quinze (2015) par rapport à une cible
18 générale?

19 R. Premièrement, je vais peut-être corriger un élément
20 dans votre question où vous dites qu'on est arrivé
21 à l'échéance. Je vous amènerais au Gaz Métro-11,
22 Document 4, à la page 11. C'est en réponse à une
23 demande de renseignements du GRAME.

24 Q. **[94]** Excusez-moi un instant.

25 R. Oui.

1 Q. [95] Moi, je ne l'ai pas devant moi, mais ça va.

2 Alors je vous écoute.

3 R. On illustre simplement un tableau qui compare les
4 résultats historiques de Gaz Métro comparativement
5 à cette fameuse cible de trois cent cinquante
6 millions (350 M). Donc, ce qu'on dit c'est que la
7 cible n'est pas encore atteinte. Ce qu'on dit c'est
8 qu'elle pourrait être atteinte au terme de
9 l'exercice en avril deux mille seize (2016), donc à
10 la fin de l'année financière. Donc, la cible est en
11 voie d'être atteinte, mais elle n'est pas encore
12 atteinte. Donc, c'est important de poursuivre nos
13 efforts en ce sens-là.

14 Pour ce qui est de la deuxième portion de
15 votre question, écoutez, le gouvernement est en
16 train de faire des travaux, j'ose croire, en lien
17 avec la prochaine Stratégie énergétique. Lorsqu'il
18 y aura des consultations en ce sens-là, ça va nous
19 faire plaisir d'y participer. Mais, pour l'instant,
20 on n'a pas été convié à le faire.

21 Q. [96] Et, vous, vous n'êtes pas déjà dans un
22 exercice pour dire justement, bien c'est de ça que
23 je vous parlais tout à l'heure. Comment est-ce que
24 vous faites pour établir votre vision à long terme?

25 R. Malgré toute la bonne volonté, on n'est pas en

1 mesure de définir pour nous-mêmes les cibles ou les
2 objectifs que le gouvernement pourrait avoir
3 encore. Donc, on va attendre de voir quels seront
4 les prochains objectifs.

5 Ce qui est connu c'est la cible de
6 réduction de vingt pour cent (20 %) par rapport à
7 mil neuf cent quatre-vingt-dix (1990) des gaz à
8 effet de serre d'ici deux mille vingt (2020). Donc,
9 ça c'est un élément qui est là qui va être réalisé
10 avec un paquet de composantes, dont les mesures
11 d'efficacité énergétique, dont les mesures de
12 conversion d'énergies plus polluantes vers le gaz
13 naturel. Donc, on est partie prenante de cet
14 objectif-là, mais il n'y a pas de cible précise de
15 définie jusqu'à maintenant.

16 Q. [97] Monsieur le Président, je passerais
17 maintenant, puis j'achève, à la page 5 du document
18 de l'allocution de monsieur Pouliot, où on parle
19 des comparaisons avec Union Gas et Enbridge.

20 Alors, ici, vous commentez certaines
21 comparaisons qui sont offertes par le ROÉÉ entre
22 l'effort ou l'offre des programmes et le coût par
23 mètre cube économisé entre Gaz Métro et Union Gas.
24 C'est ça. Et là, vous dites que ce sont deux... on
25 ne compare pas des... on compare des pommes et des

1 oranges finalement. C'est ça votre témoignage, si
2 je comprends bien.

3 (11 h 21)

4 Me FRANKLIN G. GERTLER :

5 Q. **[98]** Le témoin fait signe que oui, de tête que oui.
6 Alors vous dites que, bon, à cause de la taille si
7 je comprends bien et puis bon peut-être aussi le
8 profil du marché, la comparaison n'est pas valide,
9 valable, c'est ça?

10 M. VINCENT POULIOT :

11 R. En fait, c'est pas tout à fait ce qu'on dit. On dit
12 que seul un ratio de dollar par mètre cube
13 économisé n'est pas suffisant pour venir comparer
14 des plans d'un distributeur à l'autre.

15 Q. **[99]** O.K. Maintenant j'aimerais savoir, quand vous
16 faites votre travail pour les programmes
17 d'efficacité énergétique pour l'effort d'efficacité
18 énergétique de Gaz Métro, vous vous comparez à qui,
19 là? C'est qui les bons, les bonnes références pour
20 vous comparer?

21 R. Gaz Métro fait partie de différents comités de la
22 Canadian Gas Association, avec l'American Gas
23 Association, donc on a l'opportunité de voir ce que
24 les autres distributeurs font. Mes collègues
25 également font partie de comités plus techniques où

1 on fait de l'analyse plus fine sur des potentiels,
2 des mesures d'économie d'énergie. Donc il y a... il
3 y a des informations à plus haut niveau et des
4 informations détaillées qui sont considérées dans
5 l'établissement des potentiels plus précis pour
6 chacun des... chacun des programmes. Ou comme étant
7 un intrant au développement de nouveaux programmes
8 aussi. Donc on s'inspire tous un peu mutuellement
9 dans l'industrie, en fonction de s'il y a une bonne
10 idée en quelque part, bien on s'assure de pouvoir
11 la partager.

12 Q. **[100]** Mais là vous parlez en termes très généraux.
13 Je vous demande... vous dites que la comparaison
14 Union Gas n'est pas valable, alors je vous donne
15 l'opportunité de dire : bon, peut-être on est plus
16 semblable à... Je ne sais pas, Boston Gas, quelque
17 chose en Colombie-Britannique. Alors pour les fins
18 de vos programmes, là, et votre offre.

19 R. Bien écoutez, Monsieur le Président, chaque marché
20 est très différent. Donc on se sert du potentiel
21 technico-économique, on se sert de l'historique de
22 la participation, on se sert de nos études
23 internes, on se sert des balisages qu'on fait
24 faire, on se sert des données de la CGA, de
25 l'American Gas Association, des ACEEE qu'on va

1 aux... différents congrès où on va aux États-Unis.
2 Donc on s'assure d'importer, puis d'emmagasiner le
3 plus d'informations possible pour établir notre
4 profil.

5 Après ça, le fait de comparer, bien quelle
6 est l'utilité en bout de ligne, là? Il faut
7 regarder différents aspects. Le ratio dollar par
8 mètre cube c'est une donnée. La rentabilité des
9 programmes c'est une donnée, rentabilité qui est
10 influencée par les coûts évités qui sont propres à
11 chaque région.

12 Donc, à un moment donné, ça devient
13 difficile de faire des comparaisons et de se dire :
14 bien on est semblable à tel. Puis même si on était
15 capable de le faire, bien comme les marchés sont
16 différents, les clientèles sont différentes, les
17 profils des clients peuvent être très différents.

18 Bien je vous donne un exemple concret. Si
19 on avait un million (1 M) de clients résidentiels
20 au Québec, bien on aurait une offre de programme
21 qui serait probablement beaucoup plus développée
22 qu'on l'a actuellement, donc, tout est fonction de
23 marché.

24 En Ontario, le marché du gaz naturel dans
25 le marché résidentiel est beaucoup plus développé.

1 Bien ce qui fait que l'offre de programme est
2 différente, puis les données à la base vont être
3 différentes.

4 (11 h 25)

5 Q. **[101]** Dernier sujet, Monsieur le Président. Par
6 rapport aux fenêtres Energy Star justement, et puis
7 là je suis au Gaz Métro-11, Document 9. On l'a.
8 Eureka! Merci.

9 Alors c'est simplement pour savoir, nous
10 confirmer avec les fenêtres Energy Star, Gazifère
11 vise cent soixante (160) participants, si je
12 comprends bien, avec son programme en deux mille
13 quinze (2015). Et juste pour qu'on soit sur les
14 mêmes bases, pour Gaz Métro, vous êtes à, si je
15 comprends bien, quarante (40) participants pour le
16 même produit, même programme.

17 M. VINCENT POULIOT :

18 R. Oui, c'est bien ça.

19 Q. **[102]** O.K. Et j'aimerais juste savoir dans ce
20 contexte-là, étant donné la taille, évidemment, des
21 deux fournisseurs, deux distributeurs, est-ce qu'on
22 doit conclure que l'objectif du programme et
23 l'objectif du PGEE dans son ensemble à ce moment-là
24 serait trop modeste?

25 R. Comme j'ai dit tout à l'heure, au moment où on a

1 fait la prévision c'est au printemps dernier, c'est
2 avec l'information que nous avons à ce moment-là.

3 Q. **[103]** Hum, hum.

4 R. Vous faites référence à Gazifère. Gazifère dépose
5 son dossier après celui de Gaz Métro et dispose
6 probablement d'informations plus récentes, plus
7 fraîches, là, que dans le temps. Ce qu'on constate
8 chez Gaz Métro c'est que, depuis les derniers...
9 derniers mois, dernières semaines, il y a eu une
10 recrudescence de participation. On a reçu au-delà
11 de quatre-vingts (80), je pense que c'est quatre-
12 vingt-quatre (84) avis d'intention, là, dans les
13 derniers mois. Et probablement que, si on avait eu
14 cette information-là au moment où on a fait les
15 prévisions, notre prévision de participation aurait
16 été... en aurait tenu compte, aurait été plus
17 élevée que les quarante (40) que l'on prévoit cette
18 année.

19 Q. **[104]** O.K. Pas d'autres questions, Monsieur le
20 Président. Merci, Monsieur Pouliot et les Membres
21 du panel.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Merci, Maître Gertler. On a terminé le contre-
24 interrogatoire avec la part des intervenants.
25 Maître Cardinal pour la Régie?

1 INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL :

2 Q. **[105]** Bonjour aux Membres du panel. Amélie Cardinal
3 pour la Régie. En fait, je vais avoir une seule
4 question, elle va porter sur le Programme de
5 chaudière à condensation qui est le programme
6 PE111. Puis, en fait, je vais vous référer à la
7 pièce B-0249 qui est la pièce Gaz Métro-11,
8 Document 8. Tout d'abord, à la page 35. Donc, c'est
9 à la réponse 17.1 de la demande de renseignements.
10 Est-ce que vous y êtes?

11 M. VINCENT POULIOT :

12 R. Il y a eu beaucoup de changements dans les cotes et
13 je ne suis pas certain d'avoir la page, mais vous
14 pourrez peut-être poser la question, puis si ce
15 n'est pas... si ce n'est pas au bon endroit, on
16 pourra...

17 (11 h 29)

18 Me AMÉLIE CARDINAL :

19 Bien, c'est ça, c'est la réponse à la demande de
20 renseignements. Moi, j'ai la page 35, réponse 17.1.

21 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

22 Monsieur le Président, excusez-moi d'intervenir.
23 Juste pour... Peut-être qu'on pourrait utiliser ce
24 qu'on vient de déposer qui condense les réponses de
25 Gaz Métro pour le PGEÉ, c'est-à-dire la pièce B-255

1 pour lesquelles la température d'eau
2 de retour est établie à soixante
3 degrés Celsius (60 °C).

4 Ensuite, dans la même pièce, je vous invite à aller
5 consulter la réponse 16.1 qui est dans le document
6 auquel vous m'avez référé ici, la page 8. Donc,
7 dans sa réponse, Gaz Métro fait référence à un
8 rapport du CTGN. Et le rapport précise que :

9 [...] les températures d'eau de retour
10 à considérer pour les différents
11 systèmes de chauffage utilisés au
12 Québec.

13 Et dans la citation, on peut lire que :

14 [...] le CTGN estime que c'est la
15 valeur maximale des différentes gammes
16 de température présentées qui devrait
17 être utilisée dans le cas du programme
18 de Gaz Métro, c'est-à-dire soixante
19 degrés Celsius (60 °C) pour des
20 plinthes hydroniques, quarante-neuf
21 degrés Celsius (49 °C) pour un système
22 à air chaud et trente-huit degrés
23 Celsius (38 °C) pour un plancher
24 radiant.

25 Et dans la note de bas de page, le distributeur

1 mentionne les courbes de référence de ASHRAE. Et
2 aux fins de ma question ici, je vais déposer une
3 nouvelle pièce. Donc, Madame la Greffière, ça
4 serait de la coter. Je crois qu'on est rendu à
5 0052?

6 LA GREFFIÈRE :

7 C'est en plein ça. Ça va être la pièce A-0052.

8

9 A-0052 : Figure 5 extraite de 2000 ASHRAE
10 Handbook-HVAC Systems & Equipments
11 (SI), p.27.4

12

13 Donc, vous allez constater que c'est une pièce
14 d'ASHRAE. Bon. Évidemment, c'est une pièce de deux
15 mille (2000) contrairement à la pièce de deux mille
16 douze (2012) à laquelle Gaz Métro fait référence.
17 Mais aux fins de ma question, je vous demanderais
18 de vous concentrer plus sur... C'est en fait le
19 tableau avec la courbe. Et puis aux dernières
20 nouvelles, les lois de la physique concernant la
21 condensation du gaz naturel et la combustion
22 n'auraient pas vraiment changé entre deux mille
23 (2000) et deux mille douze (2012).

24 Donc, on peut constater à cette pièce-là
25 que le tableau démontre l'importance d'une

1 température de retour de chaudière qui est
2 inférieure à soixante degrés Celsius (60 °C) pour
3 commencer à avoir les conditions où la condensation
4 apparaît dans une chaudière à condensation et que
5 si elles ne sont pas plus basses, on peut se
6 retrouver avec des rendements similaires à des
7 chaudières à efficacité intermédiaire ou du moins
8 bien inférieures à quatre-vingt-quinze (95 %) ou
9 même quatre-vingt-douze pour cent (92 %).

10 Donc, considérant que quatre-vingt-seize
11 pour cent (96 %) des chaudières à condensation qui
12 sont subventionnées se retrouvent dans des
13 installations où la consigne de retour de boucle de
14 chauffage peut être réglée en permanence à une
15 température qui est supérieure au point de
16 condensation, comment Gaz Métro s'assure-t-il que
17 la chaudière subventionnée fonctionne la plupart du
18 temps en mode condensation?

19 (11 h 35)

20 M. PHILIPPE RIVARD :

21 R. Bon. Pour répondre, il y a plusieurs éléments, là,
22 mais pour répondre à la question, je pense qu'on a
23 tenté vraiment de bien définir dans les réponses,
24 notre réponse aux DDR à cette question-là qui nous
25 avait déjà été posée, je dirais que la façon dont

1 on s'assure... En fait, on ne s'assure pas que la
2 chaudière condense ou condense tout le temps, et
3 Gaz Métro ne va pas mesurer ni vérifier sur site le
4 fonctionnement des appareils comme tels. On
5 convient que le rendement de la - puis l'évaluateur
6 le confirme - le rendement de l'appareil,
7 effectivement, est affecté par la température d'eau
8 de retour dans la chaudière.

9 Je voudrais juste, je ne veux pas aller
10 trop loin dans l'interprétation des courbes parce
11 que ça a été fait par l'évaluateur et le CTGN. Il
12 faut comprendre aussi que les courbes de rendement
13 des chaudières sont propres d'une chaudière à
14 l'autre, donc la courbe qu'on a sous les yeux ici,
15 il faut être prudent je pense dans la façon de
16 l'interpréter pour dire si on se situe à soixante
17 (60) on a obligatoirement, si je le rapporte sur la
18 courbe ici, on verrait une efficacité peut-être de
19 l'ordre de quatre-vingt-six (86), là, ou peut-être
20 un peu moins. Il faudrait voir cette courbe-là
21 correspond à une chaudière de quel rendement
22 initial au départ. On ne peut pas, selon ma
23 connaissance sur le sujet, l'appliquer à l'ensemble
24 des chaudières.

25 Cela étant dit, dans notre réponse aux DDR

1 on a précisé que l'évaluateur a tenu compte des
2 rendements des chaudières installées dans le
3 programme, des rendements qui sont ceux, on va
4 dire, nominaux affichés aux chaudières. Et selon
5 ces rendements-là, a appliqué le principe de cette
6 courbe-là en fonction des températures qui étaient
7 attribuées à chacune des applications associées à
8 ces chaudières-là et a fait l'ajustement requis
9 pour tenir compte de l'effet de la température de
10 retour d'eau sur les performance de ces chaudières-
11 là.

12 Et ce qu'on se rend compte c'est que
13 l'efficacité des chaudières, comme on le précisait
14 dans la DDR, pour les chaudières à condensation on
15 a en moyenne une efficacité de quatre-vingt-quinze
16 pour cent (95 %), puis ça a pour effet de passer à
17 quatre-vingt-douze pour cent (92 %) dans ce cas-ci.

18 Autre point à mentionner, oui, on pourrait
19 peut-être pour certains - on le voit ici avec la
20 courbe - si on rapportait le point à soixante
21 degrés C, on pourrait se retrouver dans une zone
22 dite non condensante, effectivement. Point à ne pas
23 oublier, le même phénomène se passe aussi pour les
24 chaudières dites non condensantes, c'est-à-dire que
25 si la température réelle d'utilisation au niveau du

1 retour d'eau est supérieure à ce qui avait été
2 utilisé pour les tests en vue de certifier le
3 rendement, bien le rendement de la chaudière
4 intermédiaire ou le rendement de la chaudière
5 standard va également être diminué. C'est sûr, pas
6 dans la même proportion ou de la même ampleur, mais
7 va l'être aussi.

8 Fait qu'il faut être prudent aussi dans la
9 façon de dire : bien est-ce qu'on devient moins
10 efficace qu'une chaudière intermédiaire? Je ne
11 pense pas qu'on peut conclure ça. Nous ce qu'on
12 voit c'est que dans le programme comme tel, les
13 chaudières qui ont été installées, après ajustement
14 qui tient compte des températures d'eau fait par
15 l'évaluateur, on demeure supérieur en termes de
16 performance à ce que les chaudières d'efficacité
17 intermédiaire dans le même programme nous donnent.

18 À titre d'exemple, je fais juste reprendre
19 le passage dans notre réponse à la question 17.2
20 dans la même pièce, à la page 12. Dans le rapport
21 de l'évaluateur, après avoir effectué ces
22 ajustements-là, ajustements qui ont uniquement été
23 faits sur les modèles à condensation, donc on a
24 négligé de le faire sur les appareils à efficacité
25 intermédiaire. Les résultats finaux nous donnent

1 des économies unitaires pour une chaudière à
2 compensation de quatre cent neuf mètres cubes (409
3 m(3)) par chaudière installée dans le programme. Et
4 de cent douze mètres cubes (112 m(3)) pour les
5 chaudières à efficacité intermédiaire.

6 Donc, on continue de croire que c'est des
7 chaudières qui offrent un meilleur rendement, même
8 si elles peuvent, en réalité, afficher des
9 performances un peu moindre que ce que ça a donné
10 lors des tests en laboratoire à une température,
11 exemple dans ce cas-ci, de quarante-neuf (49)
12 degrés C.

13 Q. **[107]** Je vous remercie, ça va être tout pour mes
14 questions.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Maître Sigouin-Plasse, la Régie n'aura pas d'autres
17 questions pour le panel. Est-ce que vous, vous avez
18 des questions en réinterrogatoire? Non, merci.

19 Donc... Oui, allez-y.

20 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

21 Seulement avant que vous ajourniez, j'ai bien pris
22 note de vos commentaires introductifs sur la portée
23 de la demande relative à l'ordonnance de
24 confidentialité qui... en fait l'affidavit de
25 monsieur Morel. Ça concerne un autre panel. Je pars

1 avec cette demande-là de la Régie dans mes bagages,
2 je retourne au bureau et on va évidemment y
3 répondre avant que le panel soit devant vous
4 demain.

5 LE PRÉSIDENT :

6 D'accord, merci, Maître Sigouin-Plasse. Avant de
7 remercier, mais... On attend aussi, là je vois des
8 choses rentrer, mais ça ne semble pas concerner les
9 quelques réponses aux demandes de renseignements
10 qui sont à venir.

11 (11 h 41)

12 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

13 Alors on m'informe que ces réponses-là manquantes
14 ou restantes devraient être déposées au cours des
15 prochaines minutes, là. On est dans les derniers...
16 dans les derniers milles du processus de révision.
17 Ça viendra sous peu.

18 LE PRÉSIDENT :

19 D'accord, merci. Donc, Messieurs du panel, Madame,
20 Moorhouse, Monsieur Pouliot, Monsieur Rivard,
21 Monsieur Kayal, la Régie vous remercie pour votre
22 participation et vous êtes libérés.

23 Donc la Régie va ajourner ses audiences
24 jusqu'à demain matin neuf heures (9 h). Mais on
25 reprendra avec l'échéancier, là, le calendrier

1 qu'on vous a fourni. Maître Gertler, vous avez des
2 choses à rajouter?

3 Me FRANKLIN S. GERTLER :

4 Vous me laissez sur mon appétit un peu, là, je veux
5 juste, Monsieur le Président, Franklin Gertler pour
6 le ROÉÉ. Juste clarifier, peut-être qu'on ne le
7 sait pas, mais est-ce qu'on doit comprendre que
8 demain c'est jeudi et la journée va être occupée,
9 les prévisions c'est qu'elle va être occupée
10 entièrement par la balance de preuve de Gaz Métro,
11 c'est bien cela?

12 LE PRÉSIDENT :

13 Oui, Maître Gertler.

14 Me FRANKLIN S. GERTLER :

15 O.K. Alors nous, la preuve prévue pour jeudi ça
16 risque d'être...

17 LE PRÉSIDENT :

18 Ça risque d'être vendredi.

19 Me FRANKLIN S. GERTLER :

20 Vendredi. Merci beaucoup.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Puis connaissant un petit peu la façon de
23 fonctionner de Gaz Métro, je sais qu'ils ont des
24 présentations, mais je pense aussi qu'ils vont
25 avoir des notes d'allocution, j'imagine. J'ai vu ça

1 à quelques reprises au début de l'audience, fait
2 que...

3 Me FRANKLIN S. GERTLER :

4 Ça fait partie de la pratique.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Soyez pas surpris.

7 Me FRANKLIN S. GERTLER :

8 Merci beaucoup.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Merci, bonne journée.

11

12

13 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

14

15

16

1 SERMENT D'OFFICE :

2 Je soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,
3 certifie sous mon serment d'office, que les pages
4 qui précèdent sont et contiennent la transcription
5 exacte et fidèle des notes recueillies par moi au
6 moyen du sténomasque, le tout conformément à la
7 Loi.

8

9 ET J'AI SIGNE:

10

11

12

Sténographe officiel. 200569-7